

PARIS, le 8 septembre 2004 n°184/D130

## Formation DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

---

Réunion du 25 mai 2004

Compte rendu de l'examen  
des avant-projets de programmes statistiques pour 2005

PROJET D'AVIS .....	2
LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS .....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION.....	27
AVIS D'OPPORTUNITÉ .....	28

---

PROJET D'AVIS

---

proposé par la formation Démographie, conditions de vie le 25 mai 2004

1. Le Conseil a pris acte du bilan dans l'ensemble positif de la première enquête de recensement. Constatant que le recensement de la population est une opération à compétence partagée entre les communes et l'État, il encourage les partenaires à expliciter les éléments constitutifs de ce partage. Il se félicite de la prochaine mise en place de **l'instance d'évaluation des processus de collecte du recensement de la population**, qu'il a appelée de ses vœux. Il attend de cette instance qu'elle promeuve une dynamique de progrès concerté entre les nombreux acteurs des enquêtes de recensement et souhaite une information régulière sur ses travaux.
2. Le Conseil encourage la réalisation de **l'enquête « Budget des familles »** qui permettra de mieux appréhender les effets de l'évolution des prix sur le pouvoir d'achat des ménages.
3. Le Conseil souhaite que les opérations prévues par l'Observatoire national de la Délinquance, le Ministère de la Justice, la Drees et l'Insee permettent d'améliorer la connaissance statistique des phénomènes de **violence et de délinquance**.
4. Le Conseil suivra avec attention les efforts entrepris en particulier par l'Ined, l'Insee et le Ministère de la Justice pour améliorer la connaissance des **conditions de vie et de santé des enfants**.
5. Le Conseil renouvelle sa demande d'une meilleure information sur **l'immigration**. Il souhaite que des efforts importants soient réalisés en vue d'améliorer la cohérence des sources statistiques existantes et encourage la mise en place d'opérations permettant d'approfondir la connaissance des flux migratoires et des conditions de vie des migrants.
6. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt des efforts entrepris par l'Insee pour améliorer le **suivi de l'évolution des prix** et en particulier sur l'effet « qualité ». Il enregistre avec satisfaction le consensus sur la qualité de l'indice publié mais souhaite que des progrès soient réalisés dans l'information méthodologique apportée aux utilisateurs, en particulier sur le site internet de l'Insee. Il a enregistré que les travaux se poursuivront, en particulier sur les indices de prix selon le revenu des ménages et souhaite en être informé.

---

**LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS**

---

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2005 à la formation Démographie, conditions de vie réunie le 25 mai 2004

**Insee**

- Programme de rénovation du recensement de la population
- Direction des statistiques démographiques et sociales
  - Département de la démographie
    - Mission répertoires et mouvement de la population
    - Pôle infrastructures géographiques
    - Mission base permanente d'équipements
    - Mission estimations localisées de population
    - Cellule statistiques et études sur l'immigration
    - Division enquêtes et études démographiques
  - Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages
    - Division prix à la consommation
    - Division conditions de vie des ménages

**INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES - Ined****MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

- Département des études et de la prospective

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES**

- Direction centrale de la police judiciaire

**MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

- Direction du personnel et de l'administration
- Mission Bases de données et informations statistiques

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

- Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation

---

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA  
FORMATION DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE  
- 25 mai 2004 -

---

Président : Jean-Baptiste de FOUCAULD, Inspecteur général des finances

Rapporteur : Stéfan LOLLIVIER, Directeur des statistiques démographiques et sociales (Insee)

Responsable de la formation : Marie-Christine CHAMBET-ROSSET (01 41 17 52 65)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

I - Introduction (Jean-Baptiste de FOUCAULD) .....	6
II - Le recensement de la population (Alain GODINOT) .....	6
1. Le point sur la première collecte	
2. La mise en place du comité d'évaluation de la collecte	
III - Suivi des avis donnés sur le programme 2004, première année d'exécution du moyen terme (Stéfan LOLLIVIER) .....	10
IV - Indice des prix à la consommation	
1. Présentation des travaux méthodologiques du traitement de l'effet qualité (Dominique GUEDES) .....	11
2. Le point de vue de Jacques DELPLA (Barclays et membre du CAE) .....	12
3. Discussion .....	13
V - Examen des avants-projets de programmes statistiques pour 2005	
1. Exposé synthétique (Stéfan LOLLIVIER) .....	16
2. Débat .....	17
VI - Examen des projets d'enquête pour avis d'opportunité	
1. Enquêtes dépendant d'un règlement européen	
Enquête Technologies de l'information et de la communication .....	18
Enquête transmission générationnelle de la pauvreté .....	19
2. Autres enquêtes	
Enquête Victimation .....	21
Enquête auprès des justiciables .....	23
Panel des mineurs suivis en justice .....	24
Enquête Générations et genres .....	25
VII - Projets d'avis de la formation (Carla Saglietti) .....	26

*LISTE DES PARTICIPANTS :*

M.	ANTOINE Philippe	INDECOSA CGT
Mme	BOURGEY Catherine	Insee
M.	BOURHANE Abdallah	Préfecture de Paris
M.	BOURLES Ludovic	Insee
M.	BOURQUIN Jean-Claude	UFC QUE CHOISIR
M.	CASTELLAN Michel	MIPES
Mme	CHAMBET-ROSSET M. C.	Cnis
M.	CHEVALIER Pascal	Insee
M.	CROSNIER Dominique	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
M.	De FOUCAULD Jean-Baptiste	Inspection générale des Finances
M.	DELPLA Jacques	Conseil d'analyse économique
Mme	DEMOTES-MAINARD Magali	Insee
Mme	DESEQUELLES Aline	Insee
M.	DESROSIÈRES Alain	Insee
M.	DUBELLOU Jean-Louis	UNAF
Mme	DUMARTIN Sylvie	Autorité de Régulation des télécommunications
M.	DURAND Denis	CGT
M.	FARGUES Laurent	Indépendant
M.	GARAGNON Jacques	Insee
M.	GODINOT Alain	Insee
Mme	GOULON Ingrid	Familles de France
M.	GUEDES Dominique	Insee
Mme	GUICHARD Diana	Comité du label
Mme	GUILLEMOT Danièle	Insee
Mme	LEFEVRE Cécile	Ined
M.	LERIDON Henri	Ined / Inserm
M.	LOLLIVIER Stéfan	Insee
Mme	MARY Sylvie	Comité du label
Mme	MAUREL Françoise	Insee
Mme	MERMILLIOD Catherine	DREES
M.	MOLLET Julien	CCFA
M.	MOREAU Alain	SGAR Aquitaine
Mme	OUVRÉ Brigitte	Cnis
Mme	PAMIES Stéphanie	BIPE
M.	POUBELLE Vincent	CNAV
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du Cnis
M.	REGNIER Arnaud	Ined
Mme	REGNIER Elisabeth	Insee
M.	RIZK Cyril	Observatoire National de la délinquance
Mme	SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du Cnis
M.	SEYS Baudouin	Ministère de la Justice
M.	TOLILA Paul	Ministère de la Culture

*Absents excusés :*

M.	DAMAIS Jean-Philippe
----	----------------------

## I. Introduction par Jean-Baptiste de FOUCAULD

Notre réunion annuelle débute. Malgré l'ordre du jour chargé, je souhaite que nous ne sacrifions pas le chapitre consacré à l'examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité car les remarques que vous formulez à cette occasion nous importent beaucoup.

Je souhaite, en votre nom, accueillir Monsieur LOLLIVIER qui succède à Monsieur GLAUDE lequel a rejoint Eurostat au Luxembourg. Directeur de l'ENSAE depuis 1999, il a précédemment été responsable du Département des prix, ressources et conditions de vie à l'Insee.

L'an passé, nous avons examiné le programme à moyen terme des années 2004-2008. Aujourd'hui, nous nous attacherons principalement aux projets de l'année 2005. Le Cnis fait d'importants efforts en matière de communication. Une lettre électronique paraît chaque semaine depuis le mois de septembre 2003. Le caractère interactif de notre site Internet rend en outre son utilisation simple et agréable.

### Madame SAGLIETTI, Secrétaire générale adjointe du Cnis

Notre site enregistre plus de 15 000 visites chaque mois depuis le début de l'année 2004. Le projet de rénovation du site prendra effet à la fin de l'année 2005. *La Lettre d'Information* compte près de 500 abonnés.

### Monsieur de FOUCAULD, Président

L'Europe et la décentralisation ont un impact croissant sur nos travaux. Les évolutions sociales individualisantes ainsi que les nouvelles méthodes utilisées pour le recensement s'ajoutent aux changements que nous enregistrons. *Les Chroniques*, dont nous avons reçu le premier numéro au mois d'avril, s'en fait l'écho au travers d'une excellente synthèse réalisée par Monsieur DESROSIERES.

Je cède, dès à présent, la parole à Monsieur GODINOT afin qu'il fasse le point sur le recensement de la population.

## II. Le recensement de la population

### Monsieur GODINOT, Insee

#### 1. Le bilan de la première collecte

La première enquête de recensement menée dans le cadre de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a concerné 8 093 communes dont 7 154 comptant moins de 10 000 habitants et 939 atteignant ou dépassant cette taille. Seules les communes de Montreuil et Sevran n'ont pas participé à l'enquête.

Le bilan de cette enquête permet de mettre en lumière un certain nombre d'éléments positifs. En effet, la collecte s'est déroulée dans de bonnes conditions et a permis une collaboration fructueuse entre les communes et l'Insee. Un peu plus de 20 communes ont demandé un report de la date de fin de la collecte. Les motifs invoqués ont permis au directeur général de l'Insee d'accorder ces délais. La population a bien accueilli l'enquête. Nous n'avons eu à déplorer aucune campagne d'opinion hostile au recensement. La CNIL a procédé à des visites d'observation dans les 6e et 15e arrondissements parisiens ainsi qu'à Reims, Beauvais, La Houssaye et Orléans et n'a constaté aucune anomalie. Le taux de non-réponse est faible. Nettement inférieur à certaines prévisions alarmistes qui tablaient sur un taux de 15 %, il ne devrait pas dépasser 1,5 % dans les communes de moins de 10 000 habitants et 5 % dans les communes de 10 000 habitants ou plus. Bien entendu, ce taux ne correspond pas à un pourcentage équivalent d'habitants qui ne seraient pas pris en compte dans le dénombrement de la population. Il s'agit simplement des cas où l'agent recenseur n'a pas pu, pour diverses raisons, conduire l'enquête de recensement dans son intégralité. Cependant, l'agent avait pour mission d'estimer le nombre de personnes censées résider dans chaque logement. Nous disposerons donc d'un dénombrement de population aussi fiable que l'étaient ceux effectués lors des recensements généraux.

Le recensement au sein des communautés n'a pas présenté davantage de difficultés qu'à l'ordinaire. Le recensement des populations itinérantes et des personnes sans abri s'est déroulé sans incident dans toutes les communes qui y ont procédé.

La formation des acteurs de l'opération a été effectuée dans de bonnes conditions, souvent avec l'aide active des délégations régionales du Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Elle concernait, outre nos propres agents, 18 000 agents recenseurs et plus de 8 000 coordonnateurs communaux. Enfin, le déploiement de 550 agents de l'Institut, ayant pour mission de former et de conseiller techniquement les acteurs des communes ainsi que de contrôler les opérations, n'a fait l'objet d'aucun incident. Les communes manifestent globalement leur satisfaction en ce qui concerne la qualité du dialogue avec les agents de l'Insee.

En revanche, quatre points de vigilance doivent retenir l'attention de l'Insee.

- Le premier concerne le montant de la dotation forfaitaire de recensement. Il a été jugé insuffisant par beaucoup de maires. Ce sentiment de mécontentement est dangereux pour la suite des opérations dans la mesure où il se manifeste dans un contexte de dialogue tendu, sur le plan politique, entre les collectivités territoriales et l'État au sujet de la décentralisation et des moyens accompagnant les transferts de responsabilités.
- Nous avons un effort de pédagogie à conduire en ce qui concerne les vertus des sondages et les modes de calcul de la population légale, qui font encore l'objet de beaucoup d'interrogations.
- Il apparaît par ailleurs que la qualité du répertoire d'immeubles localisés, base de sondage pour les enquêtes de recensement au sein des communes de 10 000 habitants ou plus, est très liée à la qualité du dialogue que nous parvenons à instaurer avec les communes. C'est un point auquel nous devons être attentifs.
- Enfin, la période allant jusqu'à la fin de l'année 2008 sera marquée par une pression forte pour la diffusion des résultats. Or c'est uniquement à partir de la fin de l'année 2008 que nous serons en mesure de fournir les résultats statistiques détaillés de l'ensemble des niveaux d'organisation du territoire. Nous allons devoir à la fois répondre à la pression qui s'exerce et savoir y résister lorsque les informations dont nous disposons ne permettront pas encore de fournir des résultats suffisamment fiables. C'est la raison pour laquelle nous nous employons à construire un calendrier de publication des résultats et espérons pouvoir publier de premiers résultats statistiques dès la fin de l'année 2004.

Un certain nombre d'imperfections doivent également être corrigées. Les communes de très petite taille comprennent assez mal que les opérations de collecte soient encadrées par des procédures aussi strictes. La durée de la collecte, 4 semaines et 3 jours, est sans doute trop longue pour ces communes, qui sont nombreuses : 4 297 communes de moins de 500 habitants ont participé à cette première collecte. Pour les 198 communes de 5 000 habitants à 10 000 habitants qui ont dû procéder à un recensement exhaustif, la durée de la collecte semble à l'inverse un peu trop courte. Les communes de 10 000 habitants ou plus ont éprouvé quelques difficultés à se plier aux contraintes de suivi hebdomadaire de l'avancement de la collecte. Or ce suivi est d'une utilité évidente, que ce soit pour l'Insee ou pour les communes. L'ensemble des instruments de la collecte (imprimés de gestion, questionnaires, matériel de communication) devra désormais parvenir aux communes plus précocement. Nous avons observé une proportion trop élevée, entre 20 et 25 %, de coordonnateurs communaux ayant tendance à se reposer sur les superviseurs de l'Insee pour des tâches qui auraient dû leur revenir. Toutes les applications informatiques d'accompagnement de la collecte n'ont pu être déployées à temps, mais nous y remédions. Enfin, le bilan de la campagne télévisée de communication nationale est quelque peu mitigé. Nous réfléchissons aux moyens d'améliorer la communication. Nous fondons de vifs espoirs sur l'utilisation des radios locales qui se sont révélées être des vecteurs très performants.

2004 n'a pas été une année facile car il fallait mettre en place le nouveau système de recensement. Nous pouvons considérer qu'il s'agit d'un succès, mais il convient, comme ce bilan vous l'a montré, de consolider ce succès.

#### *Travaux en cours à l'Insee*

Nous avons réalisé un bilan concernant l'ensemble des aspects de la préparation et de la réalisation de la collecte effectuée aux mois de janvier et de février 2004 afin de mesurer la qualité du répertoire d'immeubles localisés, d'améliorer les imprimés utilisés, les formations, les applications informatiques et la qualité de la communication et de revoir de façon exigeante les protocoles de collecte. Nous avons eu le souci de distinguer les actions de progrès réalisables dès la collecte de janvier et février 2005 des actions de plus long terme, qui seront mises en œuvre pour l'enquête de 2006 ou les suivantes.

### *Communication externe*

Il importe que nous restions très disponibles vis-à-vis de l'extérieur. Manifestement, nous ne sommes pas encore véritablement compris des élus. La collaboration rapprochée avec les personnels territoriaux responsables du recensement nous a permis d'améliorer notre compréhension réciproque. Les élus conservent, en revanche, un regard assez critique et méfiant vis-à-vis du nouveau recensement. C'est la raison pour laquelle nous participons, dès que nous en avons l'opportunité, aux réunions que nous jugeons importantes. La dernière en date a été organisée à Boulogne-Billancourt sous la présidence de Monsieur FOURCADE. L'Association des Maires d'Ile-de-France avait également organisé une réunion au mois de mars. Nous nous préparons à rencontrer des représentants de l'ensemble des maires du département de la Seine-Saint-Denis lors d'une réunion organisée à la Préfecture le 4 juin. L'Association des Maires d'Ile-de-France organise le 21 juin une réunion à laquelle seront conviés l'ensemble des maires d'Ile-de-France, et nous y participerons avec la direction régionale. Nous avons d'ores et déjà collecté une quarantaine de questions posées par les maires ou le personnel des communes. Elles traduisent les préoccupations des élus et de leurs collaborateurs et leur souci de disposer d'une information fiable. Nous organisons par ailleurs des réunions régionales et départementales auxquelles sont conviés les maires. Nous sommes très attentifs aux groupes de travail en cours ou en germe. Le principal groupe de travail est celui du Cnis consacré à l'utilisation et à la diffusion des résultats du nouveau recensement. L'Association des maires de grandes villes de France et l'Association des maires de France semblent vouloir mettre en place, en partenariat avec la Direction générale des collectivités locales du Ministère de l'Intérieur et l'Insee, un groupe de travail consacré à l'exploration des conditions d'instauration d'un soutien administratif plus important aux communes en matière d'organisation du recensement.

### 2. La mise en place de l'instance d'évaluation des processus de la collecte

L'instance d'évaluation souhaitée par l'Assemblée plénière du Cnis du 18 décembre 2003 est en cours de mise en place. Son mandat a été adopté par le bureau du Cnis le 23 mars 2004. Sa présidence devrait être assurée par Monsieur Jean-Claude FRÉCON, Sénateur de la Loire. Les deux rapporteurs de cette instance devraient être un agent de la Direction générale des collectivités locales et une personne du Contrôle d'État afin, d'une part, de prendre en compte la dimension politique des relations avec les élus et, d'autre part, de bénéficier d'un regard d'expert sur les processus de l'enquête de recensement. Nous avons écrit à la plupart des associations de maires, de personnels de direction des communes et de techniciens intéressés par le recensement. Les réponses parviennent, lentement, mais cette lenteur est inhérente au mode de fonctionnement des associations. Les administrations sollicitées sont le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Outre-Mer, le Ministère de l'Équipement, le Ministère de l'Agriculture, la DATAR et la Délégation interministérielle à la Ville. Elles ont pour la plupart déjà répondu favorablement. Un certain nombre de personnalités qualifiées seront membres de cette instance, telles Monsieur de FOUCAULD, Monsieur HÉRAN, directeur de l'Ined, Monsieur DUMONT, membre du Cnis et démographe, Madame BOULIDARD, démographe territoriale, Monsieur LACOSTE, directeur général adjoint de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France, Monsieur GENSBITTEL, membre de la Société française de statistique et Monsieur SKALIOTIS, responsable de la démographie à Eurostat.

#### **Monsieur de FOUCAULD, Président**

J'ai trouvé que l'information diffusée sur les panneaux de la Ville de Paris était très claire et assez convaincante.

Avez-vous des remarques à formuler ?

#### **Monsieur BOURQUIN, UFC-Que Choisir**

Je crois qu'à l'occasion d'une réunion où Monsieur GODINOT présentait l'imprimé du recensement, j'avais suggéré que le formulaire passe devant le COSLA (Comité d'orientation pour la simplification du langage administratif). Le document étant déjà imprimé, il m'avait été répondu que cette mesure était envisagée pour l'année à venir. Dans la mesure où vous avez indiqué que des améliorations devaient être apportées, je réitère ma proposition de présenter le formulaire au COSLA.

#### **Monsieur de FOUCAULD, Président**

Nous avons reçu quelques lettres de maires se plaignant de la dotation forfaitaire. Pensez-vous que la dotation aux communes est correctement calculée ?

**Monsieur DURAND, CGT**

M.Godinot a indiqué qu'un des points de vigilance concernait la qualité du répertoire d'immeubles localisés, et il a donné des ordres de grandeur pour les taux de réponse. Est-ce à dire que nous bénéficierons, dès l'année 2005, d'indications chiffrées sur la qualité et l'exhaustivité de la collecte ?

**Monsieur GODINOT, Insee**

Nous ne voyons que des avantages à soumettre aux spécialistes du bon usage du langage administratif les questionnaires de recensement dès lors que ceux-ci évoluent. Or le système que nous avons retenu pour le moment fait que nous devons accumuler des informations pendant cinq ans avant de produire pour la première fois l'ensemble des résultats statistiques détaillés à tous les niveaux d'organisation du territoire. Les questionnaires du recensement ne seront pas modifiés durant les cinq premières années de la collecte. Il est vraisemblable qu'ils évolueront et qu'un certain nombre de questions apparaîtront ou disparaîtront au moment de la collecte des mois de janvier et février 2009. C'est au moment d'élaborer le questionnaire pour la période postérieure au cycle 2004-2008 que nous devrons soumettre les formulations de nos questions aux spécialistes. Nous le ferons le moment venu.

En ce qui concerne la dotation forfaitaire de recensement, les difficultés sont imputables au fait que les logiques de l'État et des élus s'articulent difficilement. L'État s'est inscrit dans la continuité et a déterminé le montant de la dotation forfaitaire de chaque commune en se fondant sur les remboursements versés aux communes lors du recensement de 1999. A cette époque, les communes étaient remboursées, une fois les questionnaires remis, sur la base du taux unitaire du questionnaire multiplié par le nombre de formulaires collectés. Elles percevaient un premier puis un deuxième acompte et, enfin, le solde du remboursement. Toutes les cotisations sociales étaient en outre prises en charge par l'Insee. Les communes n'avaient pas une très bonne visibilité sur la correspondance entre les sommes qui leur étaient remboursées et les dépenses qu'elles engageaient réellement. L'État a tenu compte de trois éléments dans la détermination de la dotation forfaitaire de recensement :

- l'évolution des rémunérations de la fonction publique ;
- le fait que les cotisations sociales sont maintenant à la charge des communes employeurs ;
- le transfert de charges, limité à l'encadrement des agents recenseurs.

Ramené à la personne recensée, le montant de la dotation forfaitaire de recensement est ainsi d'environ 80 % plus élevé que le remboursement opéré par l'État lors du recensement de 1999.

En ce qui concerne le répertoire d'immeubles localisés (RIL), nous avons procédé à une enquête qui nous permet d'affirmer que celui-ci est, en moyenne, de bonne qualité. Plus de 97,5 % des adresses présentes sur le terrain figurent dans le RIL. Cela signifie que le procédé n'est pas vicié à la base. Nous pouvons encore améliorer les performances du RIL en travaillant en partenariat plus étroit avec les communes. Nous établirons les premières estimations de la population légale des communes de 10 000 habitants ou plus en nous appuyant sur l'état du RIL au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Or, dans certaines communes, nous n'avons pas encore atteint le niveau de performance que je mentionnais. Nous les identifions très scrupuleusement de façon à travailler en partenariat plus étroit avec elles afin de porter le RIL au niveau de qualité requis. En effet, nous savons par expérience que lorsque les communes acceptent de collaborer, des progrès considérables sont réalisés sur la qualité du RIL.

Concernant les taux de réponse, nous achèverons le 30 juin la reconnaissance, au moyen d'un crayon optique, des codes à barres figurant sur chacun des bulletins individuels. Dès lors, nous serons en mesure de connaître très précisément le nombre de questionnaires recueillis et pourrons par ailleurs dénombrer les feuilles de logement non enquêtés sur lesquelles figurent le nombre de personnes supposées y loger. Par conséquent, le rapport du nombre de feuilles de logement non enquêté à la somme des feuilles de logement et des feuilles de logement non enquêté nous donnera une excellente approximation du taux de non réponse toutes causes confondues.

**Monsieur de FOUCAULD, Président**

Évoquons-nous le sujet de la dotation forfaitaire au sein du comité d'évaluation de la collecte ?

**Monsieur GODINOT, Insee**

A priori, ce sujet ne fait pas partie des attributions du comité.

**Monsieur de FOUCAULD, Président**

Il me semble important qu'une fiche résumant l'argumentaire que vous venez de développer circule.

**Monsieur GODINOT, Insee**

La commune est entièrement libre de recruter un agent recenseur externe ou de s'appuyer sur ses propres agents pour effectuer le recensement. Les communes faisant appel à leurs propres agents contestent moins le montant de la dotation forfaitaire. A l'inverse, les communes qui ont procédé intégralement à des recrutements externes se plaignent davantage. Je vous propose, Monsieur le Président, de faire parvenir au secrétariat du Cnis une note rappelant l'argumentaire de l'État sur ce sujet. Nous pourrions la joindre au compte rendu.

**Monsieur de FOUCAULD, Président**

Pour faire droit à la demande formulée par Monsieur BOURQUIN, un avis devra être demandé au COSLA dans les temps requis de sorte que les remarques éventuellement formulées puissent être prises en compte lors de la rédaction du questionnaire de la collecte à partir de 2009.

**Monsieur GODINOT, Insee**

Les délais de fabrication et de mise en place des questionnaires sont tels qu'il faudra commencer à se préoccuper au plus tard au cours de l'année 2005 de ce que seront les questionnaires du recensement pour l'année 2009 et les suivantes.

**III. Suivi des avis donnés sur le programme 2004, première année d'exécution du moyen terme****Monsieur LOLLIVIER, Insee, Directeur des statistiques démographiques et sociales**

Je sollicite l'indulgence de l'assistance en ce qui concerne mon exposé. En effet, j'ai pris mes fonctions la semaine dernière et ne domine pas encore tous les aspects de mon sujet. J'ai listé les points qui me paraissent les plus importants. Le premier concerne les aspects du développement durable. Une enquête complémentaire à l'enquête permanente "conditions de vie" est au programme de l'année 2005. Elle sera centrée sur le développement durable et les pratiques environnementales des ménages. Ce point me paraît correspondre aux orientations du programme à moyen terme.

Le deuxième point concerne les sources administratives. Vous avez sans doute noté que des efforts sont entrepris afin d'élaborer un répertoire des équipements dans les communes d'une certaine taille. Il s'agit d'une utilisation intéressante des sources administratives. Le projet sera livré à la fin de l'année 2005. Plus généralement, l'Insee et les services statistiques ministériels devront réfléchir à une utilisation accrue des sources administratives qui permettent des gains en termes de collecte et une exhaustivité accrue. Toutefois cette utilisation requiert un minimum de précaution en matière de respect des individus et devra être précédée de discussions avec la CNIL.

Le troisième point est transversal. Il concerne l'information du Conseil en matière de règlements et projets internationaux. La présente séance permettra une mise en pratique avec la présentation de Madame DEMOTES-MAINARD d'un projet de règlement européen. Ce dernier se concrétisera par la mise en place d'une enquête permanente "conditions de vie" consacrée aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Alain GODINOT a fait le bilan du recensement de la population et des projets de diffusions. Je ne reviendrai pas sur ce point. Nous devons également tirer les conclusions de la présence du recensement dans le système statistique dans la mesure où celui-ci modifie le panorama. Une action de court terme visant à repenser les fabrications d'échantillons-maîtres à partir desquels seront élaborées les enquêtes postérieures au nouveau recensement est envisagée.

Le point suivant concerne les immigrés. Un rapport conjoint de l'Ined et de l'Insee présentant un certain nombre de recommandations quant à l'observation des immigrés a été rédigé. Ces dernières peuvent se décliner en amélioration de formulaires administratifs et mises en place d'enquêtes auprès des individus. Il s'agit, là encore, d'un sujet sur lequel la statistique publique avance.

Je suis directement concerné par les panels d'individus. Avant ma prise de fonction, j'ai été chargé par le Directeur Général de l'Insee de proposer un rapport sur les panels d'individus. Ce dernier sera, je l'espère, validé d'ici cet été. Nous nous proposons de le présenter à la prochaine inter formations du Cnis le 30 septembre.

Concernant les problèmes de violence et de délinquance, l'ordre du jour de la présente réunion suffit à illustrer le travail conséquent qui a été réalisé. Je ferai, par exemple, référence à l'enquête "victimation" de l'Insee ou à un certain nombre d'innovations du Ministère de la Justice en matière de suivi.

Le dernier point concerne le thème des enfants. Le Cnis, dans le cadre de la réflexion sur le moyen terme, a relevé certaines carences du dispositif statistique public en matière de suivi des enfants. Celles-ci ont été soulignées par le CERC dans le cadre de travaux récents sur les enfants pauvres. Une réflexion est en cours à l'Ined en ce qui concerne la mise en place d'un dispositif de suivi des enfants s'inspirant de ce qui est déjà réalisé dans d'autres pays.

Les enfants sont également concernés par la formation éducation. La DEP disposait d'un panel d'enfants suivi durant leurs années de collège. Nous avons fait en sorte que ce panel puisse être poursuivi de façon à pouvoir prendre en compte leur évolution dans la vie active. Madame SILBERMAN de l'IRESO a fait des propositions. Nous avons fait en sorte qu'elles soient suivies d'effets afin de ne pas abandonner le travail déjà accompli et d'avoir une véritable compréhension de ce qui se passe à la sortie du système éducatif en termes d'insertion professionnelle.

#### **Monsieur de FOUCAULD, Président**

Vous avez à la fois commenté le programme général, celui du Cnis et celui de l'année 2004. L'assemblée a-t-elle des remarques à formuler concernant ce sujet ?

#### **Monsieur TOLILA, DEP, Ministère de la Culture**

Le Ministère de la Culture travaille également sur le panel de la DEP par le biais d'une enquête longitudinale consacrée aux loisirs des 6-14 ans. La première partie de cette enquête a été publiée ce mois par la *Documentation Française*. Elle fera l'objet d'une publication régulière jusqu'en 2006. Cette enquête aurait été impossible à mener sans le panel de l'Éducation nationale. C'est la raison pour laquelle il paraît absolument fondamental d'en soutenir le maintien.

#### **Monsieur LERIDON, Ined/Inserm**

Le projet de l'Ined auquel Monsieur LOLLIVIER a fait allusion en matière de suivi des enfants possède une dimension santé importante. L'Inserm a mis en place un comité spécifique sur les cohortes qui discutera des projets à soutenir dans les années à venir. Le projet de l'Ined pourra, je l'espère, en faire partie. Il a également mis en place un Institut de Santé publique qui coordonnera des activités dans ce domaine et prendra peut-être à son compte le programme concernant les cohortes. L'institut de la veille sanitaire a très récemment rappelé, dans le cadre du futur programme national Environnement Santé que le Gouvernement présentera au cours du mois de juin, en ce qui concerne la nécessité de suivre convenablement les enfants. J'espère que les avancées seront rapides dans le domaine de la Santé. Je ne manquerai pas de vous tenir informés.

## **IV. Indice des prix à la consommation**

### 1. Présentation des travaux méthodologiques du traitement de l'effet qualité

#### **Monsieur GUÉDÈS, Insee**

Je suis Chef de la division des prix à la consommation à l'Insee. Je me propose de présenter une étude réalisée sur un aspect méthodologique de la construction de l'indice des prix, le traitement de l'effet qualité.

#### *Rappel sur l'indice des prix*

L'indice des prix sert à mesurer l'évolution des prix. Pour ce faire, il convient de suivre un échantillon de biens et de services constant. Nous devons être au plus près de la réalité et tenter d'anticiper au maximum les modifications à venir. Dans ce but nous effectuons une mise à jour annuelle de notre échantillon en introduisant de nouveaux produits et en retirant des produits en perte de vitesse, et nous nous adaptons aux différentes évolutions des circuits de distribution. Malheureusement, il arrive que nous soyons confrontés à des disparitions de produits en cours d'année. Tous les mois, 4 à 5 % des produits disparaissent et doivent être remplacés. Le problème est de parvenir à maintenir l'exigence d'un échantillon constant alors que des produits sont remplacés. L'effet qualité intervient quand nous substituons un produit à un autre. Notre travail consiste à déterminer si la différence de prix entre un produit et son substitut est due à l'inflation ou à la différence de qualité entre les deux

produits. Le traitement de l'effet qualité consiste à opérer un partage entre l'effet de l'inflation, et les différentiels de qualité. Nos enquêteurs ont pour but de trouver les substituts les plus proches possible des produits remplacés. Dans un tiers des cas, nous jugeons que le remplaçant et le remplacé sont de qualité équivalente et ne procédons à aucun ajustement. Le traitement de l'effet qualité n'intervient que dans deux tiers des cas. Alors, nous affectons une partie de la différence du prix à une différence de qualité qui n'entrera pas dans le calcul de l'indice.

#### *Contexte de l'étude*

Le but de l'étude est de chiffrer l'impact des ajustements de qualité en termes de résultats de l'indice des prix. Nous l'avons réalisée car certaines critiques ont été émises en ce qui concerne la pertinence de certaines pratiques dans le calcul de l'indice des prix. Concernant l'effet qualité, la première critique importante a été formulée dans les années 90 dans un rapport du Sénat américain rédigé par l'économiste Boskin. Ce dernier concluait que l'indice des prix sous-estimait l'évolution de la qualité des produits. Selon lui, l'inflation mesurée aux États-Unis était supérieure à la réalité car elle ne prenait pas suffisamment en compte l'innovation réelle des produits. Plus récemment, un article paru dans la revue *LSA* estimait à l'inverse que le renouvellement des produits constituait souvent pour les marques un moyen de faire passer des hausses de prix. Il considérait également que le mécanisme de traitement de l'effet qualité dans l'indice des prix gommait un peu l'inflation liée au renouvellement des produits, et donc que l'indice des prix sous-estimait la réalité de l'inflation.

On voit donc que les avis sur les conséquences du traitement de l'effet qualité dans l'indice des prix peuvent être différents. Nous avons donc voulu les mesurer concrètement. Cette étude est également menée dans un cadre européen, visant à rapprocher les pratiques des statisticiens des États membres afin d'obtenir des indices les plus comparables possibles.

#### *Méthodologie de l'étude*

Notre mode opératoire a consisté à réaliser un calcul de l'indice des prix sans opérer d'ajustement qualité. Nous avons uniquement conservé les ajustements qui concernaient des différences quantitatives. Ainsi, la substitution d'une bouteille de 1,5 litres à une bouteille de 1 litre justifiait un ajustement. L'étude porte sur les quatre derniers mois de l'année 2003, et les résultats ont été extrapolés sur une année. Nous avons travaillé sur 450 000 relevés de prix, ce qui représente environ 13 000 ajustements qualité annulés sur les quatre mois.

#### *Résultats de l'étude*

L'impact global des ajustements qualité sur l'indice des prix à la consommation est relativement faible : il représente 0,3 % en un an. Ainsi, entre décembre 2002 et décembre 2003, l'inflation était de 2,2 % alors qu'elle aurait été de 2,5 % si nous n'avions pas procédé à des ajustements qualité. Cet impact global masque évidemment des variations. Le secteur de l'habillement est davantage impacté que celui de l'alimentaire. En effet, les remplacements dans ce secteur sont beaucoup plus fréquents, alors qu'une majorité des remplacements du secteur alimentaire ne nécessite pas d'ajustement qualité. L'impact global est positif, mais nous nous sommes aperçu que beaucoup d'ajustements étaient également négatifs. 53 % des ajustements sont positifs, 39 % négatifs et certains sont nuls. L'effet qualité a un impact important dans les secteurs de l'habillement-chaussures, et assez important de l'ameublement et des équipements ménagers ainsi que des loisirs et de la culture. En revanche, l'effet qualité est très faible pour les produits alimentaires et dans le secteur des services (santé, éducation, banque...) où l'impact n'est que de 0,1 %.

Les résultats de l'étude relativisent l'impact de l'effet qualité et démontrent que le remplacement n'a pas véritablement d'effet sur l'ordre de grandeur de l'inflation telle qu'elle est mesurée par l'indice des prix. *Cette étude est disponible sur le site [insee.fr](http://insee.fr).*

## **2. Le point de vue de Jacques DELPLA (membre du CAE)**

J'interviens en qualité de représentant des marchés financiers puisque je travaillais chez Barclays au moment où j'ai été contacté par le Cnis. Les acteurs financiers français ont un point de vue très positif sur l'indice des prix, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans d'autres pays. En France, l'indice des prix est, au contraire de l'Allemagne et de l'Italie, publié à des dates fixées à l'avance. Notre pays est le leader dans la zone euro pour l'émission d'obligations indexées sur l'indice des prix. Ce dernier est important non seulement en ce qui concerne les aspects généraux de politique monétaire, mais aussi en matière de définition des prix des obligations indexées sur l'inflation.

Les marchés ont été marqués par le rapport Boskin. A cette époque, un certain nombre d'études européennes ont été publiées. J'avais noté que la réponse de l'Insee était beaucoup plus détaillée que celle de la Bundesbank. Je trouve que la polémique lancée par les établissements Leclerc et la revue *LSA* est intéressante quand bien même la réponse est moins pertinente que la question posée.

L'impact global des ajustements qualité estimé à 0,3 % est effectivement assez faible. Je pensais intuitivement que le biais était beaucoup plus élevé en ce qui concerne les biens high-tech. Les marchés attendent des harmonisations de calendrier en ce qui concerne la publication des indices des prix. Je suis toujours frappé qu'en Allemagne, en Italie et en Belgique, les indices des prix mensuels soient publiés avant la fin du mois. L'indice Insee me semble mieux évalué puisque la mesure est effectuée sur l'ensemble du mois. Les révisions sur les indices de prix harmonisés allemand et italien sont d'ailleurs plus importantes que celle de l'indice harmonisé français.

Je ferai deux remarques à l'Insee. La première concerne le débat sur les loyers implicites des propriétaires. Aux États-Unis, un débat porte sur le fait que les loyers que s'auto versent les propriétaires de manière fictive représentent une part importante de l'indice des prix. Ce n'est pas le cas en France. Où en est-on sur cette question, se pose-t-elle dans le cadre des débats concernant l'harmonisation européenne ? J'ai cru comprendre qu'Eurostat est favorable à la prise en compte dans l'IPCH de loyers fictifs pour les propriétaires de leur logement.

Ma deuxième remarque porte sur l'utilisation de modèles hédoniques dans le traitement de l'effet qualité, comme c'est le cas en comptabilité nationale pour le déflateur du PIB. Cette information est très intéressante. J'ai apprécié l'exhaustivité de l'étude réalisée, qui devrait être traduite en anglais et plus largement diffusée. En effet, les détenteurs de la dette indexée française sont pour 40 % des étrangers. Je trouve également que l'explication de l'indice des prix figurant sur le site Internet n'est pas suffisamment claire et notamment la différence IPC/IPCH.

J'ai globalement apprécié la qualité de l'étude et j'estime qu'un certain nombre de points mériteraient d'être davantage mis en avant. J'ajouterai, pour conclure, que les acteurs financiers ont toujours davantage le sentiment que l'indice des prix surestime l'inflation, que l'inverse.

### 3. Discussion

#### **Monsieur de FOUCAULD, Président**

Je propose que Monsieur DURAND résume le contenu du courrier qu'il m'a envoyé de façon à ce que nous puissions conduire un débat général en ayant tous les éléments en perspective.

#### **Monsieur DURAND, CGT**

Je souhaite dans un premier temps souligner ma satisfaction de constater que l'étude qui avait été annoncée par le Directeur Général de l'Insee au sujet de l'indice des prix hors effet qualité a été réalisée. Les résultats sont intéressants. Comme Monsieur DELPLA, je pensais, au regard du processus très rapide de baisse des prix, que l'impact de l'effet qualité sur les produits high-tech serait très important. Peut-être cet effet moindre est-il également dû à des phénomènes d'agrégation ? En effet, le tableau qui nous a été projeté couvre une variété assez grande de produits.

Il est intéressant d'avoir le point de vue des acteurs du marché. Cela confirme un des points que nous avons soulignés dans la note remise au Président de la formation. En effet, l'indice Insee des prix et sa version harmonisée constituent des instruments de raisonnement macroéconomiques servant à mesurer l'inflation, en particulier dans la zone euro. Il est intéressant de noter que cette façon d'aborder la hausse des prix convient bien aux opérateurs du marché financier. Nous aurions d'ailleurs tendance à reprocher à la politique monétaire d'être trop favorable au marché et de ne pas tenir suffisamment compte du point de vue du monde du travail et de la situation des ménages.

Ce débat constitue une raison supplémentaire d'appuyer les efforts de l'Insee en faveur d'une publication d'indice qui soit représentative de l'inflation en la complétant par des mesures plus adaptées à l'appréciation des éléments influant sur la consommation des ménages. Dans cette optique, je souhaite savoir s'il est prévu de poursuivre dans le temps la publication des résultats de cette étude. Peut-être cette mesure pourrait-elle constituer une première étape permettant d'enrichir l'information fournie au public ? En effet, la polémique lancée par les établissements Leclerc a permis de révéler une certaine insatisfaction du public en ce qui concerne la mesure de l'évolution des prix.

L'Insee a réalisé un effort notable d'explication et de justification du travail méthodologique en matière de mesure des prix. Toutefois, le questionnement de l'opinion publique ne portait pas uniquement sur l'indice des prix mais également sur le pouvoir d'achat. Il nous semble que des progrès doivent être réalisés en matière de mesure des revenus. Cette insuffisance a été signalée dans le cadre de la formation "emplois, revenus". En effet, les débats ont convergé sur l'idée qu'il demeurerait certaines zones d'ombre en particulier dans la mesure des hauts revenus et des revenus financiers. Ainsi, nous pouvons penser qu'en 2003, les revenus de l'épargne n'ont pas connu une évolution similaire à celle du pouvoir d'achat des salaires. Les projets d'avis du Cnis attirent l'attention sur ce phénomène, et c'est une bonne chose. Néanmoins, les débats d'aujourd'hui continuent de ne porter que sur une seule partie de la question. Or ayant assisté à la formation "emplois, revenus" et à la présente formation, je suis enclin à penser qu'il serait utile de réfléchir à la constitution d'un groupe de travail du Cnis prenant en charge l'examen de l'ensemble des problématiques liés à la mesure de l'évolution du pouvoir d'achat.

**Monsieur ANTOINE, INDECOSA CGT**

Dans notre vie quotidienne, l'indice Insee constitue la référence des salariés et des consommateurs en termes de négociation du pouvoir d'achat. Le passage à l'euro s'est accompagné d'un sentiment de perte du pouvoir d'achat. Sa permanence traduit sans doute la nécessité d'améliorer certaines mesures. En effet, il me semble que nous pourrions trouver des moyens, à partir de situations de la vie quotidienne, de vérifier si ce sentiment est fondé sur une réalité. Sur le plan européen, nos cultures et nos modes de consommation diffèrent et ont des incidences sur le pouvoir d'achat. Or l'indice des prix n'est pas nécessairement le reflet des habitudes culturelles et peut engendrer un sentiment de perte du pouvoir d'achat.

Par ailleurs, il me semble injuste de prendre en compte les soldes dans le calcul de l'indice des prix. En effet, il s'agit d'un effet de marchandage qui n'est pas une réalité des prix.

**Monsieur BOURQUIN, UFC-Que Choisir**

Je suis d'accord avec les résultats présentés par Dominique GUÉDÈS. Peut-être convient-il de mettre en relation l'indice des prix et le comportement d'achat des consommateurs, notamment vis-à-vis des grandes marques ? En effet, cette démarche permettrait une approche complémentaire de l'indice des prix. Je partage par ailleurs la réflexion du précédent intervenant concernant le pouvoir d'achat. Si les habitudes de consommation des individus les conduisent à acheter des produits de marques qui sont en considérable augmentation, nous nous trouvons en divergence avec l'évolution de l'indice des prix qui laisse supposer que le pouvoir d'achat est impacté à un niveau moindre.

**Monsieur de FOUCAULD, Président**

Je me demande si le passage à l'euro n'a pas créé un mécanisme d'illusion monétaire. Est-ce que les économistes ont travaillé sur cet aspect psychologique ?

**Monsieur LOLLIVIER, Insee, Directeur des statistiques démographiques et sociales**

Je souhaite souligner le consensus concernant le calcul de l'indice des prix. Il me semble important que ce dernier puisse être considéré comme un référentiel commun. Il ne m'appartient pas de commenter la position du BIPE concernant le choix des éléments à prendre en compte dans les revenus arbitrables. C'est une question difficile. Je préfère revenir à votre proposition de mesure du pouvoir d'achat par ménage et à votre suggestion de création d'un groupe de travail. Nous allons poursuivre notre effort de communication. Nous nous engageons à mettre à votre disposition, à la fin du mois de septembre, une étude sur les évolutions d'indices des prix selon des catégories de ménages. En particulier les ménages à faibles revenus voient-ils l'indice des prix augmenter d'une manière différente que les ménages à plus hauts revenus ? C'est une manière partielle de répondre à votre question. Par le passé, nous publiions des indices des prix par CSP. Nous avons abandonné la mesure de ces indices car les structures de consommation ne différaient pas suffisamment. Toutefois, nous pouvons tenter d'éclairer davantage le débat en analysant ce qu'il en est en matière de niveaux de revenus. Nous publions déjà des études nombreuses sur les revenus eux-mêmes, mais nous pouvons aussi progresser dans ce domaine. Tous les revenus ne sont pas pris en compte de manière aussi précise qu'on le souhaiterait dans nos statistiques. Je suis tout à fait favorable à ce que nous en discutions, plutôt en inter formations dans la mesure où sont concernés les aspects prix et ressources.

A titre personnel, le divorce entre la perception commune du niveau de vie et les résultats observés me pose problème. Des efforts de transparence et de pédagogie ne peuvent qu'être bénéfiques.

#### **Monsieur de FOUCAULD, Président**

Nous retenons qu'un exposé sera consacré aux évolutions de prix selon les structures de niveau de vie des ménages lors de la séance inter formations du 30 septembre 2004. Il est vrai que le salaire minimum a nettement augmenté au cours des dernières années, mais que, dans le même temps, les individus qui le perçoivent éprouvent des difficultés croissantes à maintenir un niveau de vie acceptable. Il faut également reconnaître que la pression du modèle de consommation est extrêmement forte. Ce sujet est complexe et influence beaucoup la confiance sociale. Je suis tout à fait favorable à ce que nous ayons un exposé en septembre puis que nous en débattions.

#### **Monsieur DELPLA**

Nous avons tous constaté que le prix du pain avait augmenté lors du passage à l'euro. Il convient de se montrer pédagogue et d'expliquer aux consommateurs que le panier récurrent de la ménagère ne représente pas la consommation dans son ensemble. En effet, les consommateurs ont tendance à oublier que d'autres biens de consommation tels les voitures ont vu leur prix diminuer. Il revient aux organismes étudiant la consommation et les prix de le rappeler. Les enquêtes de confiance auprès des ménages européens traduisent toutes une dichotomie totale de l'appréciation de l'inflation depuis le passage à l'euro. Seule l'Allemagne n'est pas concernée car ce pays est en quasi récession et connaît une inflation quasiment nulle.

#### **Monsieur GUÉDÈS, Insee**

Beaucoup de sujets ont été évoqués. Monsieur DELPLA a mentionné le problème des dépenses liées aux propriétaires occupants. Actuellement, l'indice des prix ne tient pas compte des achats immobiliers dans la mesure où nous considérons qu'ils représentent des investissements et non pas de la consommation. Cette question est débattue au niveau européen. Nous tentons de voir si nous sommes capables de mettre en place des indices liés à ces dépenses importantes pour le budget des ménages. La première étape consistera à mettre en place des indices expérimentaux. Ensuite nous déciderons, en fonction de leur solidité et de choix stratégiques, de les inclure dans l'indice des prix ou de les maintenir en dehors. Notre objectif est de compléter l'information dans ce domaine.

Nous sommes conscients d'avoir des efforts à produire en termes de pédagogie et de communication. D'ailleurs, le FMI a considéré que notre indice des prix était excellent mais a estimé que nous avions des lacunes en matière de communication. Notre objectif est de gagner en transparence. Nous allons réformer l'ensemble de notre système d'information. L'étude qui vient d'être réalisée et celle que nous vous présenterons à l'automne permettront également une meilleure compréhension de l'indice des prix et un désamorçage des polémiques. Notre étude sera reproduite dans le temps à la fois pour répondre à la polémique et fournir des éléments de comparaison avec les autres pays. Toutefois, je ne suis pas encore en mesure de vous en indiquer la périodicité.

L'indice des prix suit les prix des produits offerts à la consommation, mais aussi de ce qui est consommé par les ménages. Or les ménages consomment les produits en solde. Je ne vois pas pour quelle raison nous ne prendrions pas en compte les soldes et les promotions qui sont des phénomènes réels dont les ménages profitent. Le phénomène solde n'implique pas une baisse de l'inflation en termes de glissement annuel.

L'UFC-Que Choisir a en outre posé la question de l'opportunité de suivre l'évolution des prix en différenciant les produits de marque et ceux des distributeurs (grande distribution, discounteurs...). Or l'indice des prix actuel est mal armé pour opérer cette distinction. Toutefois, nous avons le souci de prendre en compte l'ensemble du panorama qui s'offre à la consommation. Notre échantillon est équilibré pour prendre en compte à la fois le hard discount, la grande distribution, les grandes marques, les marques de distributeurs, etc. L'objectif est d'obtenir le maximum d'informations sur la réalité de la consommation de façon à s'en approcher au plus près. En revanche, il est vrai que les phénomènes de modification de structure ne sont pas pris en compte par l'indice des prix. Ainsi, la substitution, par les consommateurs, des produits de grandes marques par des produits hard-discount, ne se traduira pas par une baisse des prix dans l'indice des prix. Certains mouvements de structures ont une importance dans le vécu des consommateurs, mais ne sont pas traduits en termes d'inflation.

**Monsieur BOURQUIN, UFC-Que Choisir**

Je me permettrai une note d'humour. Monsieur DELPLA a mis en cause certaines de nos études qui visaient à alerter le consommateur sur l'importance, dans un contexte d'inflation faible, de veiller à ses choix de consommations. En retour, je demanderais à Monsieur GUÉDÈS si l'évolution de la tarification des services bancaires et, en particulier, la création de la "taxe" de tenu de comptes est un phénomène mesuré dans l'indice des prix.

**Monsieur GUÉDÈS, Insee**

Nous sommes capables de mesurer ces évolutions. Nous nous sommes, par exemple, préparés à l'introduction du chèque payant. Nous suivons l'ensemble des prestations bancaires y compris les tenus de comptes.

**V. Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2005**1. Exposé synthétique**Monsieur LOLLIVIER, Insee, Directeur des statistiques démographiques et sociales***Répertoires et utilisation des répertoires*

L'Insee a pour projet de rénover la BRPP, c'est-à-dire le répertoire des personnes physiques. Cette application est en effet assez ancienne et doit être modernisée. Nous envisageons par ailleurs un enrichissement de l'échantillon démographique permanent. J'y accorde une très grande importance et j'espère qu'il pourra, entre autres, servir à améliorer la statistique sur les enfants. Je crois qu'il est très important que nous l'enrichissions et le valorisons.

J'ai déjà fait mention du répertoire des équipements. Une première version est prévue pour l'année 2005. Je n'insisterai pas sur ce point sauf à en rappeler l'intérêt pour la connaissance locale et pour les SSM. J'ai pris note que le Ministère de la Jeunesse et des Sports avait pour objectif de s'intéresser à certains aspects de ce répertoire.

La deuxième collecte du recensement aura lieu l'année prochaine. L'année 2005 sera l'occasion d'investir dans l'amélioration du répertoire d'immeubles localisés. Nous opérerons une mise à jour annuelle de ce répertoire, démarche à laquelle nous ne sommes pas véritablement accoutumés.

Concernant l'indice des prix à la consommation, nous envisageons de mettre en place une publication unique. Actuellement, nous publions un indice précurseur et un indice définitif. Toutefois, nous ne sommes pas encore certains de la date à laquelle cette modification sera opérée. Parallèlement, nous travaillons à une refonte de l'indice dans les DOM. Il s'agit d'un chantier assez complexe qui prendra du temps.

*Les enquêtes*

L'enquête "budgets de familles" est très utilisée par les professionnels. Il s'agit d'une enquête complexe qui donne de très bons résultats. Selon moi, elle mérite la plus grande attention.

Nous travaillons, en partenariat avec l'Ined et d'autres organismes, à la préparation d'une enquête sur l'immigration. Nous reconnaissons ne pas être suffisamment performants en ce qui concerne les statistiques de l'immigration. L'amélioration des sources administratives nous permettra également de progresser dans ce domaine.

Nous devons aussi faire des progrès en ce qui concerne les statistiques sur le thème de la sécurité. J'ai fait mention de l'enquête "victimation" en articulation avec PCV. Le Ministère de la Justice a lancé deux initiatives d'importance. Il s'agit de l'enquête auprès des justiciables et du panel des mineurs.

En ce qui concerne l'environnement, je ne reviendrai pas sur l'enquête PCV dont j'ai fait mention lors d'une précédente intervention. Nous parlerons tout à l'heure de l'enquête sur les nouvelles technologies de l'information.

Trois innovations intéressantes concernent la famille. Il s'agit tout d'abord de l'enquête " familles et employeurs " de l'Ined à laquelle l'Insee va apporter une contribution en matière de collecte. Celle-ci permettra d'améliorer l'information concernant la fécondité et l'employabilité en entreprise. L'enquête GGS " générations et genres " est conduite dans plusieurs pays. Elle a vocation à devenir un panel et mérite d'être connue et valorisée. Enfin, des réflexions sont menées en ce qui concerne le panel d'enfants. Nous devons y être très attentifs afin de répondre à la demande sociale.

Mon panorama est rapide. Peut-être certains d'entre vous souhaitent-ils le compléter ?

## 2. Débat

### **Madame LEFEVRE, Ined**

En ce qui concerne l'Ined, les deux projets d'importance sont les enquêtes " familles et employeurs " et " GGS " qui fera l'objet d'une présentation ultérieure. L'enquête " adoption " menée en 2004 apportera en outre des résultats intéressants.

### **Monsieur CROSNIER, Ministère de la jeunesse, des sports et des associations.**

En ce qui concerne le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le projet le plus important concerne le recensement des équipements sportifs. Je n'étais, il y a quelques semaines encore, pas véritablement optimiste quant à la possibilité de mener cette opération. Je le suis davantage aujourd'hui.

### **Monsieur de FOUCAULD, Président**

Les possibles restrictions budgétaires en 2005 ne risquent-elles pas d'avoir un effet négatif sur ces projets ? Je suis étonné que personne ne s'en plaigne. Il est vrai que nous ne connaissons pas encore le montant des budgets qui nous seront respectivement alloués.

## **VI Examen des projets d'enquête pour avis d'opportunité**

- Information sur un projet de règlement européen

### **Madame DEMOTES-MAINARD, Insee, Direction des statistiques d'entreprises**

Le règlement européen concernant les statistiques sur la société de l'information est partiellement adopté. Ces modalités demeurent à définir. Il comporte un volet entreprises et un volet ménages. J'évoquerai surtout le second volet. Le contexte de ce règlement est double. Depuis 2001, Eurostat coordonnait des vagues d'enquêtes annuelles, sur une base volontaire, concernant l'usage des technologies de l'information et de la communication. Ces enquêtes étaient à la fois réalisées auprès des entreprises et des ménages. La France avait peu participé à ce travail dans la mesure où le volet de l'enquête EPCV réalisé en 2001 auprès des ménages avait été conduit indépendamment de l'enquête européenne.

Ces enquêtes annuelles menées par un bon nombre de pays européens ont influencé la définition des indicateurs du plan d'action e-Europe 2005 défini par la Commission et visant à développer, au sein de l'Union Européenne, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Dans ce contexte, Eurostat a souhaité que soit mis en œuvre un règlement statistique contraignant sur ce thème. Comme tout règlement statistique, il relève de la codécision du Conseil et du Parlement. La première étape visait à élaborer un règlement cadre définissant les principes généraux de l'interrogation. Ce dernier a été adopté à la fois par le Conseil et le Parlement au début de l'année 2004. Ce règlement très général sera défini plus précisément par des mesures d'application qui fixeront notamment les variables ainsi que le calendrier. Elles seront discutées dès cet automne et seront approuvées de façon formelle au début de l'année 2005 de façon à pouvoir être mises en œuvre au début de l'année 2006.

Le règlement cadre, concernant le volet ménages, indique que des données devront être fournies annuellement, pendant cinq ans. Les thèmes, précisément listés, concernent l'équipement et l'usage de technologie de l'information et de la communication. Des distinctions entre les différentes catégories de ménages pourront être opérées au moyen d'une liste précise de caractéristiques qui comporte toutes les variables usuelles et les régions. Toutefois, il n'est pas obligatoire de fournir, chaque année, des données concernant l'ensemble des caractéristiques et des thèmes. Les mesures d'application définies chaque année viseront à déterminer les variables, les caractéristiques de

ménages et le calendrier retenus. Actuellement aucune stratégie d'ensemble n'a été définie. En effet, il me semble que nous vivons sur l'acquis des enquêtes réalisées précédemment. La première réunion sur les mesures d'application se tiendra en octobre 2004. Nous connaissons la proposition d'Eurostat qui modifiera très peu le modèle actuel car les indicateurs e-Europe restent à fournir pour l'année de constat 2005. Nous savons en outre quel sera le calendrier retenu, les dates de publication de ces indicateurs contraignant le premier exercice. En d'autres termes, cela signifie que nous devons fournir, en octobre 2006, des résultats relatifs à l'année 2005 quand il s'agit de données portant sur de longues périodes, dans les autres cas à l'état au début de l'année 2006.

En revanche, les éléments à fournir pour les quatre années suivantes demeurent ouverts. Toutefois, les thèmes devront figurer sur la liste précisant le règlement. Le plan d'action e-Europe arrivera à échéance en 2005 et sera vraisemblablement poursuivi par un autre plan qui définira ses propres indicateurs. Il y aura probablement un effet de la définition des nouveaux indicateurs sur la liste des variables à fournir. C'est la raison pour laquelle la définition des indicateurs se révèle stratégique en termes de politique des statistiques dans ce domaine.

### ***Enquête Technologie de l'information et de la communication***

#### **Madame GUILLEMOT, Insee, Division Conditions de vie des ménages**

Comme l'a rappelé Madame DEMOTES-MAINARD, le règlement en cours nous demande de produire un certain nombre de statistiques sur la société de l'information. L'Insee et ses partenaires avaient, antérieurement à ce règlement, le projet de réaliser une enquête sur ce même thème afin d'actualiser une enquête datant de 2001. L'enquête que nous vous présentons pour avis d'opportunité a pour objectif de permettre de répondre à ces différents besoins.

Sur le plan européen, le règlement est en cours de discussion. Nous connaissons un certain nombre des obligations auxquelles nous devons répondre. Nous prévoyons de décliner ce que nous savons de ce règlement dans le système statistique français des enquêtes de ménages. Nous nous appuyerons sur le dispositif des enquêtes permanentes sur les conditions de vie. En effet, ce dernier permet de produire des indicateurs sociaux à un rythme annuel et de réaliser des enquêtes plus approfondies. J'ai déjà rappelé que le règlement exigeait la livraison annuelle d'un certain nombre de statistiques. Ces dernières seront intégrées à la partie permanente indicateurs sociaux des enquêtes EPCV. Nous profiterons de la refonte de ces indicateurs qui interviendra à partir de 2005. En effet, cette date coïncide heureusement à la date de mise en œuvre du règlement européen. A partir de 2005, nous serons en mesure d'intégrer à nos indicateurs sociaux annuels les questions permettant de produire la partie des statistiques que nous devons fournir à un rythme annuel.

Par ailleurs, une autre partie des statistiques devra être fournie selon une périodicité que le règlement n'a pas encore arrêtée. Nous souhaiterions que cette partie correspondant à des informations de nature plus structurelle soit collectée à un rythme pluriannuel (tous les 3 ou 4 ans). Nous nous préparons, dans un premier temps, à fournir ces informations pour l'année 2005 qui correspond à la première année de mise en œuvre du règlement.

L'enquête présentée produit à la fois des indicateurs sociaux fournis à un rythme annuel et d'autres informations de nature plus structurelle. Elle doit également répondre à des objectifs d'actualisation d'une enquête réalisée en 2001 et d'approfondissement de nos connaissances dans un domaine extrêmement évolutif. La conciliation de ces différents objectifs ne devrait pas véritablement poser problème dans la mesure où la version actuelle de l'enquête européenne présente un certain nombre de similitudes avec l'enquête réalisée en 2001. Cette réalité n'est pas fortuite dans la mesure où Eurostat s'est inspiré de l'enquête française.

En ce qui concerne le contenu, la question la plus complexe à laquelle nous sommes confrontés concerne la définition du périmètre de l'enquête. L'enquête européenne se concentre essentiellement sur l'utilisation de l'Internet. Nous nous demandons quelles sont les limites d'élargissement de ce champ. Il nous semble que nous devons nous garder de nous attacher à la description d'outils plus ou moins éphémères et très évolutifs. Nous préférons nous fonder sur les usages ayant un impact significatif sur les modes de vie, de consommation et de communication. En effet, la description des outils et des difficultés d'appropriation qu'ils peuvent poser sera liée à la connaissance des usages. Une partie sur le commerce électronique sera particulièrement développée. Il s'agit d'un des axes de l'enquête européenne. Toutefois, nous devrions également aborder les usages culturels et les usages récréatifs ainsi que le thème de la sociabilité.

Nous entendons également explorer le lien entre le travail et le hors-travail, notamment au travers du thème de l'éventuel débordement de la sphère du travail sur la sphère privée. Nous souhaitons également aborder ce thème à travers la question du transfert des compétences acquises au travail et utilisés dans le cadre de la sphère privée et inversement. La question des compétences et de leur mode d'acquisition est un des thèmes de l'enquête 2001 et sera en partie repris dans le cadre du projet d'enquête européen. Enfin, nous tenterons d'appréhender les différents obstacles à l'utilisation de ces nouvelles technologies. Nous souhaitons mettre en lumière les problèmes rencontrés en ce qui concerne l'utilisation de ces technologies ainsi que leurs modes de résolution.

**Monsieur de FOUCAULD, Président**

J'ai trouvé les quatre parties de l'enquête très intéressantes. Je m'exprime également en qualité de Président de l'Institut des métiers de France Télécom. Ces questions soulèvent un profond intérêt et nous éprouverons quelques peines à attendre 2006 pour en connaître les résultats. Je m'interrogeais sur l'opportunité d'adjoindre une question sur le bien-être. En effet, ces outils de sociabilité peuvent parfois devenir envahissants. Les questions sur le thème du bien-être me paraissent toujours intéressantes car elles obligent l'économique à repositionner dans une vision plus globale.

**Madame DEMOTES-MAINARD, Insee**

Le service statistique de la Direction du développement des médias va réaliser une enquête auprès d'un panel de ménages visant à connaître le contenu des boîtes aux lettres électroniques afin d'avoir la mesure la plus objective possible du courriel subi.

**Monsieur de FOUCAULD, Président**

La formation donne un avis favorable à l'enquête "Technologie de l'information et de la communication".

***Enquête transmission intergénérationnelle de la pauvreté***

**Monsieur CHEVALIER, Insee**

L'avis d'opportunité concerne un complément d'enquête. Il s'agit en effet d'un module secondaire sur la transmission générationnelle de la pauvreté rattaché au dispositif statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) commandité par Eurostat. Le module secondaire est régi par un règlement d'application adopté au début de l'année 2004. Il s'agit. Le dispositif SRCV est le volet français du dispositif européen SILC qui a pour objet de recueillir des informations sur les ressources et conditions de vie des ménages au sein des pays européens. L'objectif est de parvenir à mieux appréhender les phénomènes d'exclusion sociale, d'inégalité de revenus et de pauvreté dans les différents pays européens. Les différentes informations sont comparables entre elles dans la mesure où elles sont régies par un même protocole de production.

Eurostat demande à chaque pays de fournir des indicateurs. Ils seront principalement utilisés dans le rapport annuel de la Commission Européenne afin de conduire et d'évaluer la politique sociale européenne en direction des différents pays membres.

Le dispositif SRCV comporte une enquête annuelle baptisée ERCV et un panel. La première enquête sera réalisée aux mois de mai et juin 2004. L'enquête et le panel sont intégrés dans la mesure où les réponses de l'ensemble des individus du panel nourrissent l'enquête. Le module secondaire consiste en un questionnaire complémentaire, mis en place dès 2005. Il comprendra un certain nombre de questions sur un thème qui différera chaque année. Le thème de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté a été retenu en 2005. Le titre choisi est ambitieux au regard du questionnaire élaboré. Nous proposons de retenir le titre de « module secondaire portant sur la mobilité sociale ». Sur le plan pratique, le temps d'interrogation du module secondaire est d'une dizaine de minutes et celui de la partie fixe du questionnaire SRCV d'environ cinquante minutes.

La demande d'avis porte sur le premier module secondaire qui sera mis en place en 2005. L'objectif de ce module consiste à mieux connaître les facteurs déterminants du risque d'exclusion sociale et de pauvreté à l'âge adulte. Les directions retenues sont conformes aux variables cibles telles que fixées

dans le règlement d'application adopté au début de l'année. Trois grandes composantes ont été retenues :

- la composition de l'environnement familial proche ;
- le niveau d'étude et la profession des parents ;
- les difficultés financières et les événements marquants (décès, maltraitance, familles d'accueil...) rencontrés entre 12 et 16 ans par la personne enquêtée.

Le problème de la mobilité sociale et de la transmission familiale a été abordé dans un certain nombre d'enquêtes. Nous pouvons par exemple citer les enquêtes FQP ou la partie variable des enquêtes EPCV sur les transmissions familiales. L'originalité de ce module secondaire est d'intervenir en parallèle à un questionnement très détaillé sur les ressources et revenus des ménages. Il permettra, par conséquent, de déterminer un certain nombre de facteurs déterminants de la transmission de la pauvreté sur un plan monétaire. Nous questionnerons les personnes âgées de 25 à 65 ans parmi les personnes interrogées dans le cadre du dispositif SRCV. Les résultats seront disponibles en octobre 2006 et paraîtront dans le rapport annuel de printemps de la Commission Européenne de l'année 2007. Un certain nombre d'études, seront par ailleurs réalisées à partir des résultats de l'enquête en France et en comparaison avec les autres pays européens.

### **Monsieur DURAND, CGT**

Ma première question est véritablement une question de profane. Toutefois, je voudrais être certain de bien comprendre l'architecture d'ensemble du dispositif statistique. Dans le projet de programme 2005, les enquêtes ERCV sont citées en liaison avec les enquêtes permanentes sur les conditions de vie. J'aimerais savoir en quoi la philosophie de ces deux types de travaux diffère.

Il est par ailleurs indiqué que ce module secondaire fait partie de l'enquête ERCV. Il est, comme l'ensemble de l'enquête, réalisé par les enquêteurs pigistes de l'Insee. Or il se trouve que ces agents sont impliqués dans un conflit social avec leur Direction en ce qui concerne la reconnaissance de leur statut. Peut-être la formation pourrait-elle attirer l'attention sur le fait que la qualité des résultats statistiques obtenus dépend du travail et des conditions de travail des enquêteurs. Or ces questions de qualité du travail sont précisément à l'ordre du jour des discussions conduites entre les enquêteurs et leur Direction. Je suis d'autant plus incité à signaler ce point que cette enquête s'inscrit dans le contexte européen. Nous pouvons par conséquent espérer qu'elle dispose en priorité des moyens nécessaires à une réalisation de qualité.

### **Monsieur de FOUCAULD, Président**

Le point 5 de la fiche de présentation précise que " les principaux thèmes abordés font référence à la période où la personne interrogée était adolescente, entre 12 et 16 ans ". Est-ce à dire que les questions posées aux personnes feront référence à leur environnement entre 12 et 16 ans ? Par ailleurs, certaines questions aborderont-elles le problème de l'origine ? En effet, dans la mesure où nous souhaitons travailler sur le thème de l'immigration, il pourra être intéressant de savoir si les personnes sont ou non d'origine étrangère. Nous avons un choix à faire sur le choix de l'intitulé de ce module. Je n'étais pas opposé au premier intitulé. Enfin, il me semble qu'il serait intéressant de recueillir l'avis des membres de l'association ATD sur cette enquête. En effet, ils ont conduit beaucoup d'études historiques au sujet de la reproduction de la pauvreté.

### **Monsieur CHEVALIER, Insee**

Dans le cadre des règlements européens liés à l'enquête SRCV, un certain nombre d'indicateurs étaient demandés qui, dans le dispositif français, figuraient déjà parmi les questions posées dans les enquêtes EPCV. Cela a conduit à une refonte des enquêtes EPCV. L'enquête EPCV du mois de mai a disparu. Toutefois, les indicateurs dont nous avons considéré que le suivi était indispensable ont été repris dans la partie française du dispositif SRCV. En d'autres termes, cela signifie que l'enquête SRCV comporte des questions qui figuraient auparavant dans l'enquête EPCV du mois de mai mais qui n'étaient pas imposés par Eurostat.

En ce qui concerne la qualité des résultats statistiques, il est vrai que des protocoles de collecte ont été définis au niveau des règlements. Ils concernent en particulier les documents qui devraient être préparés au préalable par les ménages enquêtés. Il semblerait que les enquêteurs aient voulu aller plus loin en termes de qualité, c'est-à-dire essayer d'obtenir les documents même si les personnes ne souhaitaient pas vraiment les fournir. Nous sommes en train de préciser le protocole de collecte de sorte que nous parvenions à obtenir une collecte de qualité à un coût raisonnable.

Nous demandons aux enquêtés de se replacer dans la situation qui était la leur lorsqu'ils avaient entre 12 et 16 ans. S'il y a ambiguïté nous demandons à l'enquêté de faire référence à la situation qui était la sienne à l'âge de 14 ans ou nous reformulons la question en demandant quelle était la situation durant la majeure partie de la période comprise entre 12 et 16 ans. La partie module secondaire du questionnaire ne peut excéder 10 minutes. C'est la raison pour laquelle nous sommes obligés de nous autocensurer concernant les questions à poser et ne pouvons véritablement approfondir l'étude de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

Quelques questions seront par ailleurs posées sur le pays de naissance et la nationalité des parents des personnes enquêtées.

### **Monsieur de FOUCAULD, Président**

Nous donnons un avis favorable au module secondaire de l'enquête " transmission intergénérationnelle de la pauvreté " et vous laissons le soin de choisir le titre définitif de l'enquête.

### ***Enquête Victimation***

#### **Monsieur RIZK, Observatoire National de la Délinquance**

L'Observatoire National de la Délinquance a été créé en novembre 2003. Le décret qui instituera son fonctionnement et notamment son indépendance n'est pas encore paru. Il fera de l'Observatoire un établissement public, avec un Conseil d'orientation de 27 membres dont l'Insee ainsi que des élus, des journalistes et des personnalités des secteurs public et privé. C'est dans le cadre des missions de cet organisme que l'Insee a répondu positivement à une demande d'enquête de victimation. Notre souci était d'obtenir cette enquête dans un délai relativement bref. L'Insee a répondu à cette contrainte en décidant de s'appuyer sur le dispositif déjà existant des enquêtes PCV et, notamment, de l'enquête de janvier qui compte déjà des questions de victimation.

Nous demandons aux enquêtés s'ils ont été victimes d'une atteinte aux biens (cambriolage, vol...). Nous demandons aux personnes qui répondent positivement à cette question quelles ont été les suites policières. La refonte du dispositif d'enquêtes PCV qui sera effectuée en 2005 permettra d'améliorer les questions de victimation qui se rapprochent davantage de l'incrimination policière. Auparavant, nous ne posons qu'une seule question concernant le vol dans la voiture et le vol de la voiture. Nous allons désormais les distinguer.

Les objectifs des enquêtes de victimation peuvent être classés en trois catégories :

- la prévalence (pourcentage et profils des victimes au sein de la population) ;
- l'incidence (estimation du nombre de faits) ;
- le taux de plainte.

Dans le cas où les victimes ne portent pas plainte auprès de la Police, les enquêtes de victimation sont l'unique source permettant de connaître la nature et le nombre des atteintes. Le vol de deux-roues ou le vandalisme sur les véhicules sont, par exemple, des atteintes relativement fréquentes mais peu graves qui font rarement l'objet d'un signalement. Les mécanismes qui font que ces atteintes ne font pas l'objet d'un signalement auprès de la Police sont étudiés par le biais de questions posées aux personnes qui n'ont pas déclaré ou signalé le fait. Les autres objectifs concernent la population en général et consistent davantage en des questions d'opinion sur la sécurité qui permettent d'appréhender la notion complexe de sentiment d'insécurité. L'enquête PCV de janvier relative au cadre de vie permet par ailleurs de connaître les éléments qui, dans ce cadre, peuvent avoir une incidence sur la sécurité. Une question est par exemple posée sur les actes de vandalisme dans le quartier où réside la personne enquêtée. La partie variable de l'enquête reprend en outre des questions sur les dégradations qui peuvent concerner l'immeuble ou le quartier en général. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'intituler la partie variable de l'enquête " cadre de vie et sécurité ".

Le questionnaire supplémentaire auquel nous travaillons actuellement en partenariat avec l'Insee, l'Observatoire des Zus et l'Observatoire des Drogues se compose de questions de victimation mais également de questions liées à d'éventuels problèmes de drogue ou de mobilité dans le quartier de résidence de la personne interrogée. Cette enquête supplémentaire possède la particularité de doubler la partie fixe. En effet, les enquêtes de victimation doivent porter sur un grand nombre de

personnes interrogées. Ainsi, la partie fixe de l'enquête fixe de janvier sera posée à un échantillon de 20 000 personnes et le questionnaire supplémentaire sera posé à la moitié des personnes interrogées dans la mesure où il était prévu que l'autre moitié répondent à un questionnaire sur l'environnement.

Ces enquêtes seront utilisées pour des études, en partenariat avec l'Insee, qui pourront porter spécifiquement sur les résultats ou être rapprochées d'autres résultats de sources administratives. Les enquêtes de victimation constituent un outil indispensable. Elles fournissent des informations qui sont totalement inaccessibles par ailleurs. Nos ambitions en la matière sont importantes. Les anglo-saxons sont passés du rythme d'une enquête tous les 2 ans portant sur 20 000 personnes au rythme d'une enquête annuelle portant sur 40 000 personnes. Ce type d'enquête devient un véritable outil de politique publique. En Angleterre, le *Home office* l'utilise comme un outil d'évaluation des résultats. L'Observatoire de la Délinquance utilisera davantage les résultats de ces enquêtes comme des outils d'analyse. Cet organisme a vocation à apporter des préconisations en matière de délinquance. Nous pouvons penser que ces enquêtes constituent également un outil utile dans ce cadre.

#### **Monsieur de FOUCAULD, Président**

Il faut se réjouir de la création de cet Observatoire qui, il me semble, peut jouer un rôle utile sur un sujet où nous avons sans doute un certain retard. Il est heureux qu'il existe un lieu où les questions d'insécurité sont abordées à partir d'un échantillon fondé sur un zonage approprié et non pas uniquement sur la base des plaintes ou des mains courantes déposées.

Votre groupe de pilotage ne compte pas beaucoup d'institutions sociales. Il me semble qu'il serait intéressant de savoir si les victimes sont des personnes rencontrant des difficultés sociales. J'estime que les travailleurs sociaux devraient s'intéresser au problème de l'insécurité. Or il existe une certaine disjonction entre le monde du social et celui du sécuritaire.

#### **Madame MERMILLIOD, DREES**

Je souhaite porter à la connaissance de la formation un autre projet, qui, me semble-t-il, vient compléter le dispositif qui a été présenté. Il a été lancé par la DREES avec l'aide de l'Insee et consiste à aborder les problèmes sous l'angle des conséquences de la violence sur la santé. Cette opération devrait en principe être mise en place lors du second semestre 2005. Des rapprochements seraient sans doute intéressants. La DREES peut éventuellement servir d'interface pour présenter le projet et opérer la liaison avec l'approche sociale.

#### **Monsieur CROSNIER, Ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative**

Entendez-vous étendre à terme le champ de votre enquête aux victimes d'abus de pouvoir ?

#### **Monsieur RIZK, Observatoire national de la délinquance**

Concernant les rapports que nous entretenons avec les acteurs sociaux, je pense que mes collègues de l'OFDT et de la DIV seraient vexés par la remarque de Monsieur le Président car ce sont des formations pluridisciplinaires. Certaines thématiques de leurs travaux renvoient au thème de la sécurité, mais ce n'est pas leur orientation.

Nous faisons partie du comité de pilotage de l'enquête de la DREES. Il s'agit d'un projet qui s'est développé parallèlement au nôtre et qui ne poursuit pas les mêmes objectifs. L'enquête de la DREES se déroule en fin d'année ce qui poserait un véritable problème pour une enquête de victimation. En effet, notre objectif étant de repérer les faits dans le temps, la mise en œuvre du questionnaire au mois de janvier permet d'avoir un meilleur repérage par rapport à l'année civile. L'enquête "violences et santé" fait sans doute l'objet d'un travail méthodologique plus approfondi dans la mesure où elle tente de relier deux phénomènes. Toutefois, l'approche des victimations est très comparable. Les deux projets, bien qu'ayant des objectifs distincts, ont une proximité importante. La DREES s'est inspirée de tout ce qui a déjà pu être réalisé en matière de victimation.

J'élargirai la question concernant les abus de pouvoir à toutes les atteintes peu accessibles aux enquêtes de victimation. En effet, si nous parvenons à avoir de bons indicateurs concernant les atteintes aux biens, il est en revanche plus difficile d'obtenir des informations sur les violences entre personnes. Nous devrions mettre en place des protocoles par téléphone afin d'éviter, si la violence est intra-familiale, une inaccessibilité des réponses du fait de la présence de l'enquêteur au sein du domicile. Ainsi, l'enquête "violence auprès des femmes" a été réalisée par téléphone avec une prise de rendez-vous afin de s'assurer que la personne se trouvait seule. Toutes les questions concernant des faits d'autres natures seraient très complexes à aborder. Ainsi, le protocole pour accéder à des

informations relevant des abus de pouvoir ou de l'escroquerie financière est beaucoup plus difficile à mettre en œuvre.

**Monsieur de FOUCAULD, Président**

En posant la question des rapports entre le sécuritaire et le social, je pensais davantage à des organismes tels que la Direction générale de l'Action sociale ou à la Direction générale de l'Emploi et de la Formation professionnelle. En effet, la question du chômage n'est pas sans lien avec les questions que vous étudiez. J'estime qu'ils ont leur place au sein du Conseil d'Orientation. L'idée d'un travail en commun me paraît pouvoir être recommandée. Lorsque l'insécurité est sensible, l'action sociale doit être encore plus présente.

**Monsieur RIZK, Observatoire national de la délinquance**

Je tiens à préciser que la problématique sociale n'est absolument pas absente de la réflexion sur la délinquance.

**Monsieur de FOUCAULD, Président**

Nous donnons un avis d'opportunité favorable à l'enquête " qualité du cadre de vie et victimation ".

***Enquêtes auprès de justiciables***

**Monsieur SEYS, Ministère de la Justice, Sous-direction statistique**

L'enquête proposée à l'avis d'opportunité est la première d'un ensemble d'enquête de suivi des décisions de justice auprès des justiciables. Elle est prévue en 2005 et sera renouvelée tous les deux ou trois ans. Nous avons pour objectif de mettre en place un système permanent d'enquêtes auprès des justiciables que ce soit dans le domaine pénal ou le domaine civil.

Le champ de cette première enquête concerne des victimes d'un délit dont l'affaire a été portée en justice. Elles devront être majeures tout comme l'auteur du délit dont elles ont été victimes. En effet, le problème des mineurs a semblé trop délicat pour être traité dans le cadre d'une première enquête. Nous espérons avoir 5 000 répondants à cette enquête qui sera conduite par interview téléphonique de 15 minutes.

L'enquête visera essentiellement des questions intéressant le Ministère de la Justice qui, jusqu'à une date très récente, se préoccupait relativement peu des victimes. Il s'agit de comparer dans le temps les effets sur les victimes des différentes procédures judiciaires. Ces dernières seront au nombre de huit lorsque le plaide coupable sera mis en place. Certaines tiennent officiellement compte des victimes et d'autres non. Notre objectif est de vérifier si, du point de vue des victimes, il existe une réelle différence entre les procédures appliquées. Certaines des procédures sont des jugements, d'autres sont des alternatives aux poursuites. Le but de l'enquête est de déterminer les incidences de toutes ces procédures sur les victimes. Les questions seront à la fois concrètes et subjectives. Ainsi, nous demanderons aussi bien à l'enquêté s'il a attendu longtemps entre l'heure où il a été convoqué et l'heure à laquelle a été entendu son agresseur que s'il a le sentiment que la justice a été rendue. Nous pourrions également demander à la personne interrogée si elle s'est sentie en sécurité au sein du tribunal. En effet, les victimes et l'entourage des agresseurs se trouvent réunis, dans le cadre des procédures actuelles, dans la même salle avant et/ou pendant l'audience. Le suivi des décisions sera également abordé dans le cadre de l'enquête. Dans le cas où des dommages et intérêts ou une procédure de réparation ont été ordonnés, nous demanderons également à la victime si elle sait quelles sont les démarches à entreprendre pour obtenir réparation. Si elle a perçu des sommes d'argent, nous lui demanderons également si celles-ci ont été versées par l'agresseur ou par une commission d'indemnisation. Le questionnement est extrêmement lié aux procédures mises en œuvre par la justice. Nous nous intéresserons également, outre au ciblage socio-économique de la victime, aux éventuels versements d'autres indemnités par les mutuelles, compagnies d'assurance ou Assurance Maladie.

**Monsieur de FOUCAULD, Président**

J'ai noté que cette enquête pouvait contribuer à étoffer les indicateurs de la LOLF. Il s'agit d'un sujet auquel l'Inspection des Finances est sensible, en particulier en ce qui concerne le Ministère de la Justice avec lequel elle a travaillé.

**Monsieur BOURQUIN, UFC-Que choisir**

Allez-vous aborder la question de la compréhension du langage, écrit notamment ?

**Monsieur SEYS, Ministère de la Justice**

Une des questions de l'enquête sera : " avez-vous compris la décision du juge ? ". Nous posons par ailleurs des questions dont nous connaissons la réponse pour vérifier le degré de compréhension des victimes.

**Monsieur de FOUCAULD, Président**

Nous donnons un avis d'opportunité favorable à l'enquête auprès des justiciables.

***Panel des mineurs suivis en justice*****Monsieur SEYS, Ministère de la Justice**

Il s'agit d'un outil statistique qui est un panel des mineurs suivis en justice. L'essentiel des informations est issu des logiciels de gestion. La difficulté est que les logiciels de gestion du Ministère de la Justice ont pour unité de compte l'affaire. Il s'agit de regrouper toutes les affaires qui concernent les mineurs nés au début du mois d'octobre, que ce soit dans le domaine pénal ou civil. Nous comptons, outre les informations déjà enregistrées dans les logiciels, demander des informations supplémentaires. Le projet est assez avancé. Un test a été effectué en 2003 avec un questionnaire portant sur une soixantaine de questions. Ce projet a été une réussite en ce qui concerne les appariements de fichiers, mais le questionnaire supplémentaire s'est révélé être un échec. En effet, rares ont été les juges pour enfants et leurs greffiers qui ont accepté de remplir toutes les questions supplémentaires, même si la plupart des informations figurent dans leurs dossiers. Certaines questions étant très intrusives, un grand nombre de juges pour enfants ont invoqué des raisons de principe. En outre, il fallait compter entre 20 et 25 minutes pour répondre au questionnaire. C'est la raison pour laquelle nous avons réduit le nombre de questions supplémentaires à dix. Seules deux questions demeurent, à mon sens, intrusives. Les autres questions sont tout à fait anodines. Il s'agit d'obtenir des informations ne figurant pas dans le logiciel de gestion. L'avis d'opportunité porte essentiellement sur les dix questions supplémentaires qui accompagneront le panel des mineurs suivis en justice.

**Monsieur de FOUCAULD, Président**

Il me semble qu'il est sage de réduire le nombre des questions.

**Monsieur LOLLIVIER, Insee, Directeur des statistiques démographiques et sociales**

Est-il envisageable d'apparier cette source au panel des enfants s'il existe un jour, voire à l'EDP ?

**Monsieur SEYS, Ministère de la Justice**

Si la CNIL ne s'y oppose pas, nous n'y voyons aucun inconvénient.

**Monsieur de FOUCAULD, Président**

Le panel des enfants reçoit un avis d'opportunité favorable.

## **Enquête Générations et genres**

### **Madame DESESQUELLES, Insee**

Je présenterai le contexte institutionnel de l'enquête puis laisserai la parole à Monsieur REGNIER-LOILIER de l'Ined qui évoquera plus précisément son contenu.

Le titre de l'enquête "générations et genres" est provisoire. En effet, le terme genres n'est pas forcément compréhensible pour les personnes enquêtées. Ce projet a été lancé par la Division de la population des Nations Unis à Genève (PAU). Il s'inscrit dans la continuité du programme d'enquêtes précédant sur la famille et la fécondité (FFS) qui a marqué les années 90 et a donné lieu à la réalisation de l'enquête ECFE sur les situations familiales et l'emploi en 1994. Il s'agissait déjà d'une collaboration entre l'Ined et l'Insee.

En ce qui concerne ce nouveau programme, un comité de pilotage international a été constitué par la PAU. Il réunit les principaux instituts de démographie au niveau européen et, bien entendu, l'Ined pour la France. Plusieurs sous-groupes techniques ont été constitués. L'un avait en charge l'élaboration d'un questionnaire de référence qui devait être utilisé par les pays acceptant de participer au programme. La France, l'Autriche, l'Allemagne, la Bulgarie et la Russie ont entrepris la mise en œuvre de l'enquête. Nous espérons que ce nombre augmentera. Le programme FFS avait obtenu la contribution de vingt pays européens. Nous nous attendons, dans le cadre du programme "générations et genres" à une participation plus importante des pays d'Europe centrale et orientale. En France, l'enquête est programmée pour le mois d'octobre 2005. L'Insee a accepté d'en assurer la mise en œuvre en collaboration étroite avec l'Ined. D'autres partenariats sont actuellement recherchés.

### **Monsieur REGNIER-LOILIER, Ined**

Cette enquête s'inscrit dans le prolongement de l'enquête FFS dont les données commencent à dater. Les objectifs de l'enquête sont multiples. Elle s'inscrit dans une problématique démographique et sociologique. Nous nous intéressons aux comportements familiaux dans une optique dynamique. Nous aborderons les biographies des unions, les biographies familiales, la fécondité, les questions de revenus et d'activités et celles de bien-être et de santé. Notre objectif est de saisir assez précisément les comportements démographiques contemporains.

Nous sommes à la recherche d'un nouvel intitulé pour cette enquête « générations et genres ». Les thématiques genres et générations sont abordées de façon transversale. Nous interrogerons à la fois des hommes et des femmes. En dix ans, l'autonomie et l'activité féminine ainsi que le devenir des unions ont évolué. Ces changements nous ont paru mériter une observation actualisée. L'espérance de vie est croissante et interroge les liens intergénérationnels. Nous étudierons par exemple les modalités de l'entraide intergénérationnelle.

Par rapport à l'enquête FFS, le champ de l'enquête a été élargi et nous interrogerons les personnes âgées de 18 à 79 ans. L'objectif est de réaliser des comparaisons internationales. Nous envisageons, outre le questionnaire, de mettre en place des données contextuelles qui permettront d'enrichir l'analyse et d'affiner la compréhension des comportements. Cette enquête a également une ambition longitudinale. Nous prévoyons trois vagues d'interrogation des personnes enquêtées, en 2005, 2008, et 2011. Cette démarche nous permettra de mieux cerner la dynamique de construction de la famille au regard des intentions décrites en 2005 par les personnes enquêtées. Nous mesurerons également l'incidence de certains événements sur les comportements.

L'objectif est d'interroger 10 000 personnes, hommes et femmes, au moyen d'un questionnaire dont le temps de réponse est estimé à environ une heure.

### **Monsieur de FOUCAULD, Président**

Serait-il intéressant de regarder les liaisons entre les différents types de prestations sociales et les variables que vous examinez ? Avez-vous prévu d'inclure l'UNAF, la CNAF, la CNAV à votre comité de concertation ? En effet, la CNAV réalise un certain nombre de travaux sur les problématiques intergénérationnelles. Peut-être serait-il intéressant de fixer l'âge minimum des personnes interrogées à 16 ans ?

### **Madame DESESQUELLES, Insee**

Concernant les prestations sociales, il convient de préciser que le questionnement sur les aspects économiques est renforcé par rapport à l'enquête FFS. Des questions seront posées sur les revenus et notamment sur les prestations sociales.

Nous sommes en train de mettre en place une instance de concertation au niveau national. Deux réunions ont déjà été organisées par le groupe de pilotage du projet. Elles réunissaient des personnes de la CNAV et de la CNAF. Nous avons également le projet d'y inviter des associations intéressées par le projet et, en particulier, l'UNAF.

Initialement, il avait été envisagé, au niveau international, d'abaisser à 15 ans l'âge des individus interrogés. Finalement, il a été décidé d'interroger des personnes de 18 à 79 ans en raison de la difficulté juridique de questionner des mineurs.

#### **Monsieur de FOUCAULD, Président**

Je pense qu'il faudra être attentif aux questions liées à la fécondité. J'ai été très frappé de constater, lors du colloque du COR, les écarts considérables de taux de fécondité au niveau mondial. Il s'agit de sujets que nous ne devons pas négliger dans le cadre de nos futurs travaux. Nous devons nous garder d'adopter la même attitude que celle que nous avons eu vis-à-vis de la sécurité.

L'Enquête " générations et genres " reçoit un avis d'opportunité favorable.

### **VII Projets d'avis de la formation**

Six projets d'avis ont été discutés. La rédaction retenue à l'issue de la discussion figure en page 2 du présent document.

#### **Monsieur de FOUCAULD, Président**

L'ensemble de cette formation est convoqué à l'inter formations statistiques sociales qui se tiendra le 30 septembre au matin. Je vous remercie de votre présence et de votre attention.

*La séance est levée à 18 heures.*

---

#### **Adoption du compte rendu**

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du Cnis **avant le 1<sup>er</sup> octobre 2004** ([cnis@insee.fr](mailto:cnis@insee.fr) - tél. 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2004.

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

---

- Avis général sur le programme à moyen terme 2004-2008
- Avis sur le programme statistique 2004 et moyen terme de la formation démographie, conditions de vie
- Fiches de présentation d'enquête pour avis d'opportunité

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

---

- Enquête sur les technologies de l'information et de la communication .....	29
- Enquête sur la mobilité sociale (ex transmission inter générationnelle de la pauvreté).....	30
- Enquête Qualité du cadre de vie et sécurité (ex cadre de vie et victimation).....	31
- Enquête « Générations et genre » .....	32
- Enquête auprès des justiciables .....	33
- Panel des mineurs suivis en Justice .....	34

Paris, le 8 septembre 2004 n°185/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Technologies de l'information et de la communication

#### Partie variable de l'enquête EPCV d'octobre 2005

---

*Programme* : 2005

*Émetteur* : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, division Conditions de vie des ménages

Au cours de sa réunion du 25 mai 2004, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête Technologies de l'information et de la communication, partie variable de l'enquête EPCV d'octobre 2005.

Cette enquête a pour objectif d'étudier la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) et leur impact sur les conditions de vie des ménages. Cette opération doit permettre d'actualiser les données de l'enquête « Nouvelles technologies » d'octobre 2001 et de répondre à un règlement européen sur la société de l'information en cours d'adoption

Parmi les thèmes qui seront très certainement abordés on peut citer l'opinion de la personne interrogée sur les TIC, les équipements auxquels elle a accès tant à son domicile qu'en d'autres lieux, ses connaissances dans le domaine et ses pratiques.

L'enquête aura lieu en octobre 2005 auprès d'individus de 15 ans ou plus appartenant aux 8 400 ménages de l'échantillon des enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages. La collecte sera réalisée par enquêteur, en face à face sous CAPI, avec une durée de questionnement de 20 minutes environ.

Le comité de concertation n'est pas encore constitué. Des contacts ont été pris avec les administrations intéressées (ART, Ministères de la culture et communication, l'enseignement supérieur et la recherche, SESSI, DECAS, DARES, DREES, mission pour l'économie numérique) et des laboratoires de recherche. Des contacts avec des associations sont envisagés.

Les premiers résultats devraient faire l'objet d'un *Insee Première* au cours du premier semestre 2006. Des études plus complètes s'échelonneront durant l'année 2006 sous forme d'articles dans diverses publications.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 8 septembre 2004 n°186/D130

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Enquête mobilité sociale**

#### **Module secondaire de l'enquête ERCV 2005**

*Programme* : 2005

*Émetteur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Division Revenus et patrimoine

Au cours de sa réunion du 25 mai 2004, la formation Démographie Conditions de vie a examiné le projet d'enquête « mobilité sociale », module secondaire de l'enquête ERCV 2005 (enquête sur les ressources et les conditions de vie), partie française du module européen intitulé « transmission intergénérationnelle de la pauvreté ».

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître le niveau d'études, la profession des parents et l'environnement familial de la personne interrogée lorsqu'elle était adolescente, en tant que facteurs déterminants du risque d'exclusion sociale et de la pauvreté à l'âge adulte. Elle répond à une demande européenne et a fait l'objet du règlement n°16/2004 de la Commission du 6 janvier 2004.

Parmi les thèmes abordés, qui font référence à la période où la personne interrogée avait entre 12 et 16 ans, on peut citer la composition familiale, les événements familiaux marquants de la période, le niveau d'éducation des parents et la situation professionnelle des parents.

L'enquête aura lieu en mai et juin 2005 auprès des personnes de plus de 24 ans et de moins de 66 ans interrogées dans le cadre de l'enquête ERCV (enquête sur les ressources et les conditions de vie). La collecte sera réalisée par enquêteur, en face à face sous CAPI, avec une durée de questionnement de 10 minutes pour ce module secondaire, soit une heure au total pour l'ensemble de l'interrogation.

Il n'y a pas de comité de concertation dans le cadre français. Au niveau européen un groupe de travail statistique, auquel participait l'Insee, a validé le projet d'Eurostat.

Les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en octobre 2006. Les données collectées figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2007 destiné au Conseil européen. En France, des études portant sur les données françaises et européennes seront réalisées et auront vocation à être publiées. Les fichiers anonymisés seront disponibles à la vente.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 8 septembre 2004 n°187/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Cadre de vie et sécurité

Partie variable de l'enquête PCV de janvier 2005

*Programme* : 2005

*Emetteur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Division Conditions de vie des ménages ; Observatoire national de la délinquance

Au cours de sa réunion du 25 mai 2004, la formation Démographie Conditions de vie a examiné le projet d'enquête « Qualité du cadre de vie et victimation », partie variable de l'enquête permanente sur les conditions de vie (PCV) de janvier 2005. Le titre définitif de l'enquête est « Cadre de vie et sécurité ».

Cette enquête a pour objectif de connaître la prévalence et l'incidence de certaines atteintes aux personnes et aux biens dont peuvent être victimes les personnes enquêtées. Pour chaque type d'atteinte (cambriolages, agressions ou vols), on mesure notamment la fréquence des plaintes auprès des services de police et de gendarmerie. Par ailleurs, on s'intéresse aussi aux opinions générales en matière de sécurité. L'ensemble des indicateurs fournis par les enquêtes de victimation permet de mieux connaître les catégories de la population ou bien les territoires qui sont les plus exposés à telle ou telle sorte d'atteintes. Ils permettent aussi de mesurer l'existence et la nature éventuelle d'un lien entre degré d'exposition ou de victimation et opinions sur la sécurité.

Cette enquête est réalisée à la demande de l'observatoire national de la délinquance et de la délégation interministérielle à la ville.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer le vandalisme contre les véhicules, le vandalisme contre les résidences principales, les problèmes dans les immeubles dont les destructions et dégradations, le vol de deux roues. Les questions d'opinion portent sur des problèmes touchant le cadre de vie et la sécurité (immeubles en mauvais état, difficulté à circuler dans le quartier, présence policière ou problème de drogue). Les thèmes du cambriolage, du vol de voiture, du vol à la roulotte, de l'agression dont le vol avec violence et d'autres vols ainsi que la sécurité dans le quartier ou au domicile sont traités dans la partie fixe de l'enquête PCV de janvier.

L'enquête aura lieu en janvier et février 2005 auprès de 11 000 à 12 000 ménages, dont 1 000 à 1 500 ménages habitants en ZUS, soit entre 22 000 et 24 000 individus de 15 ans ou plus. La collecte sera réalisée par enquêteur, en face à face sous CAPI, avec une durée de questionnement de 10 à 15 minutes en moyenne pour la partie victimation, soit un total de 45 à 50 minutes pour l'ensemble de l'interrogation qui comprend la partie fixe et la partie variable.

Le groupe de pilotage est composé de représentants de l'observatoire national de la délinquance, de la délégation interministérielle à la ville, de l'Insee, de l'observatoire français des drogues et des toxicomanies et des chercheurs du centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP).

Les résultats devraient être publiés au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre par l'Insee et par l'Observatoire national de la délinquance dans le cadre de son rapport annuel. La DIV publiera des résultats sur les ZUS.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 8 septembre 2004 n°188/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Générations et genre (titre provisoire)

---

*Programme* : 2005, 2008, 2011

*Emetteur* : Ined

Au cours de sa réunion du 25 mai 2004, la formation Démographie Conditions de vie a examiné le projet d'enquête Générations et Genre.

Cette enquête a pour objectif de décrire et d'expliquer la dynamique de la construction de la famille. Le projet permettra de faire des comparaisons internationales, de recueillir des informations détaillées sur l'histoire génésique et l'histoire des unions et sur de nombreuses autres caractéristiques individuelles susceptibles d'influer sur ces comportements. Le projet d'enquête a été lancé en 2000 par la Population Activities Unit (PAU) de la Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE). Il s'inscrit dans la continuité des enquêtes FFS dont la version française, appelée « Enquête sur les situations familiales et l'emploi » avait été réalisée en 1994 par l'Ined et l'Insee.

Parmi les thèmes abordés on peut citer la biographie des unions, la chronologie des naissances et des départs du domicile, les parents, grands-parents, fratrie, petits-enfants et arrière-petits-enfants, les revenus, les transferts monétaires et non monétaires inter générationnels, les modes de garde des enfants. Les dimensions « genre » et « générations » sont abordées de façon transversale dans chaque module du questionnaire au moyen de questions spécifiques ou de modalités de réponse appropriées.

L'enquête aura lieu en trois vagues (2005, 2008 et 2011). La première vague sera réalisée en octobre 2005 auprès de 10 000 personnes, hommes et femmes, de 18 à 79 ans résidant en France métropolitaine. La collecte sera réalisée en face à face par enquêteur, sous CAPI, avec une durée de questionnement de 60 minutes environ. La durée de l'interview pourra varier assez fortement selon la complexité de l'histoire de l'enquêté.

Des groupes de travail internationaux constitués par l'UNECE ont conçu le projet GGS. Un comité de concertation sera créé en France au cours du deuxième trimestre 2004, réunissant notamment des organismes intéressés par les résultats de l'enquête et des représentants de la communauté scientifique internationale.

Les résultats de l'enquête seront disponibles à partir du 1<sup>er</sup> semestre 2006. Ils feront l'objet de publications dans des revues scientifiques ainsi que dans des publications touchant un plus large public. Les premiers résultats de l'enquête seront envoyés aux personnes ayant répondu à la première vague de l'enquête.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 8 septembre 2004 n°189/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête auprès des justiciables

#### Enquête de suivi des victimes d'un délit de violence volontaire ou d'atteinte aux biens

---

*Programme* : 2005 et suivants

*Emetteur* : Sous-direction statistique du ministère de la justice

Au cours de sa réunion du 25 mai 2004, la formation Démographie Conditions de vie a examiné le projet d'enquête auprès des justiciables.

Cette enquête est la première d'un ensemble d'enquêtes de suivi des décisions de justice auprès des justiciables. L'objectif est de recueillir des informations sur le souvenir et la perception de la procédure, les suites des décisions de justice et la satisfaction du justiciable. Les résultats de l'enquête contribueront à étoffer les indicateurs de la LOLF. Deux directions du ministère de la justice sont à l'origine de la demande : la direction des affaires criminelles et des grâces, et le service de l'accès au droit et à la justice et de la politique de la ville.

Parmi les thèmes abordés on peut citer le souvenir des événements de la procédure judiciaire, l'accès à la justice, la compréhension de la procédure, la satisfaction concernant l'accueil et l'information, le sentiment d'avoir été pris en compte, le sentiment que la « justice a été rendue », la suite de la décision de justice (dommages et intérêt, réparation). Les données de l'enquête seront rapprochées des données de la procédure et en particulier du type de procédure.

L'enquête aura lieu auprès de 2 000 à 5 000 personnes sélectionnées dans les bases de gestion des procédures pénales, en fonction de la procédure suivie (comparution immédiate, citation directe, médiation pénale). La collecte sera réalisée en 2005 sur des affaires clôturées fin 2004 ou début 2005. Elle se fera par téléphone, avec une durée de questionnement de 15 minutes maximum.

La fédération des associations d'aide aux victimes sera consultée sur le questionnaire élaboré par les services intéressés du ministère de la justice.

Les études résultant de l'enquête seront publiées dans Infostat-Justice et dans d'autres publications du ministère.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 8 septembre 2004 n°190/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête pour le panel des mineurs suivis en justice

---

*Programme* : 2005 et suivants

*Emetteur* : Sous-direction statistique du ministère de la justice

Au cours de sa réunion du 25 mai 2004, la formation Démographie Conditions de vie a examiné le projet d'enquête pour le panel des mineurs suivis en justice.

Le panel des mineurs doit permettre d'analyser l'impact des décisions prises en assistance éducative et au pénal, de mieux connaître les mineurs suivis et leur environnement familial et de décrire leurs trajectoires sociales et judiciaires. Cette enquête a pour objectif de recueillir quelques informations de type socio-démographiques et juridiques pour éclairer et compléter les informations issues des logiciels de gestion. Il s'agit d'une demande de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse qui permettra également de répondre à quelques indicateurs demandés dans le cadre de la LOLF.

Parmi les thèmes abordés on peut citer la scolarisation du mineur, ses rapports avec ses parents, la motivation des jugements.

L'enquête aura lieu en continu à partir de 2005. Le panel comprendra tous les mineurs nés entre le premier et le 15 octobre et ayant eu affaire à l'institution judiciaire, que ce soit au titre de l'assistance éducative ou au titre d'une affaire pénale. Les données socio-démographiques seront recueillies lors de la première visite du mineur devant le juge des enfants, et gérées en continu à chacune de ses visites. Le questionnement comprend une quinzaine de questions et sera intégré au déroulement de l'audience de cabinet. Il ne devrait pas dépasser quelques minutes.

Les questions ont été définies par un groupe de travail comprenant les directions concernées et des juridictions de mineurs. L'enquête a fait l'objet d'un test en 2003 sur six juridictions de mineurs.

Les études résultant du panel seront publiées dans Infostat-Justice et dans d'autres publications du ministère.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.